



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ATLAS DÉPARTEMENTAL

des sites classés des  
Hauts-de-Seine - 92



Novembre 2023

# LES SITES : UNE POLITIQUE D'ÉTAT

En France, la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906, qui permet la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et fonde la notion de patrimoine naturel.

La politique des sites vise à protéger, au bénéfice de tous, les paysages les plus remarquables, lieux de beauté ou de mémoire, que la nature et nos ancêtres ont façonnés.

La loi du 2 mai 1930 a donné à cette politique sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Ses décrets d'application y sont codifiés aux articles R. 341-1 à 31. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves.

Si la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages nationaux par le classement s'est tout d'abord attachée à des éléments remarquables mais ponctuels (rochers, cascades, fontaines, arbres isolés, etc.) puis à des écrans ou des points de vue, à des châteaux et leurs parcs, elle s'est peu à peu étendue à des espaces beaucoup plus vastes constituant des ensembles géologiques, géographiques ou paysagers : massifs, forêts, gorges, vallées... couvrant plusieurs milliers voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

On peut désormais considérer que l'essentiel des espaces présentant un intérêt patrimonial de niveau national est protégé, ou en passe de l'être. Il reste à parachever cette œuvre en protégeant les quelques sites majeurs qui y font encore défaut pour assurer la cohérence du réseau des sites protégés.

Le code de l'environnement prévoit une autre protection, plus légère, les sites inscrits. Ces sites sont complémentaires des sites classés, en constituent parfois l'écrin ou sont protégés de manière autonome.

## LES SITES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les sites inscrits ou classés protègent 22,2 % du territoire de la région d'Île-de-France. Une proportion très supérieure à celle des autres régions françaises, qui s'explique par la forte pression urbaine sur le territoire francilien et par conséquent par une prise de conscience très ancienne de la nécessité de préserver les espaces non bâtis, naturels, agricoles ou forestiers.

L'Île-de-France est riche de 257 sites classés. La superficie classée représente un peu plus de 96 409 ha, soit 8,2 % du territoire régional.

La région est de plus riche de 161 sites inscrits (protection plus légère), soit 168 568 ha et 14 % du territoire francilien.

**En Île-de-France, ces sites sont essentiellement protecteurs de vallées, de buttes, d'îles, de sites géomorphologiques rares, de massifs forestiers et de domaines patrimoniaux** (parcs de châteaux par exemple) :

- **VALLÉES** : Orvanne (77), Loing (77), Epte (95), Juine (91), Aulne (78), vallée de Chevreuse (78), vallée de Chauvry (95), Essonne (91), Renarde (91), vallées de l'Ysieux et de la Thève (95), Grand-Morin (77) ;
- **ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES** : Falaises de la Roche-Guyon et Forêt de Moisson (78), Buttes de Rosnes, Marines et Epiais (95) ;
- **FORÊTS** : Bois de la Commanderie (77), Forêt de Fontainebleau (77).

La région possède un des plus grands sites classés de France (Forêt de Fontainebleau) et le plus grand site inscrit de France (Vexin français).

On peut ajouter également de nombreux parcs et domaines de châteaux et des espaces urbains exceptionnels comme les jardins des Champs-Élysées ou le Champ-de-Mars à Paris.

## EFFETS DE LA SERVITUDE SITE CLASSÉ

Elle rend nécessaire une autorisation spéciale pour la réalisation de travaux. « Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ». Les travaux doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale délivrée dans la plupart des cas par le ministre chargé de l'environnement et des sites tandis que la décision revient au préfet de département pour les travaux de moindre impact. L'article R. 341-12 du Code de l'environnement précise le champ de compétence du préfet de département.

L'instruction des demandes est réalisée par l'inspecteur(trice) des sites et l'architecte des Bâtiments de France. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est consultée pour avis. Les permis de construire, de démolir et d'aménager en site classé sont soumis à autorisation ministérielle. Il est donc fortement recommandé de prendre contact très tôt avec les services instructeurs pour élaborer le projet, qui sera analysé au cas par cas en fonction des critères de protection du site considéré. Dans les cas de travaux relevant de la compétence du préfet de département, seul l'ABF instruit la demande.

Certaines interventions non encadrées par le Code de l'urbanisme requièrent néanmoins en site classé une autorisation spéciale au titre du Code de l'environnement.

Toute la réglementation des sites repose donc sur les articles R.341-1 et suivants du Code de l'environnement mais également sur de nombreux autres articles du Code de l'urbanisme (articles du R.421 notamment) qui voient leurs dispositions modifiées lors de l'instruction de travaux en site classé.

## GÉRER UN SITE CLASSÉ

Chaque site a été classé dans un objectif précis de préservation de ce patrimoine paysager. L'arrêté ministériel ou le décret mentionne le ou les critères de classement retenus. La loi de 1930 prévoit 5 critères de classement qui peuvent se combiner : artistique, scientifique, historique, légendaire et pittoresque.

Au-delà de ces critères, le dossier de classement ou le rapport de l'inspection générale des sites contiennent tous les éléments permettant d'identifier les éléments patrimoniaux à maintenir et à préserver.

Certains sites classés disposent de documents d'orientation de gestion qui donnent des conseils pour les types de travaux les plus courants.



## IMPORTANT

L'autorisation délivrée au titre du site classé intervient AVANT la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et S'IMPOSE à l'autorité administrative compétente en matière d'urbanisme.

Ainsi, un maire ne pourra pas délivrer un permis de construire en site classé, avant que le ministre n'ait autorisé les travaux. Dans le cas d'un refus du ministre, le maire ne pourra pas autoriser le permis de construire, même si le permis de construire est conforme au PLU, sous peine d'illégalité de la décision. Toute demande d'autorisation de travaux en site classé est soumise au principe de SILENCE VAUT REFUS (SVR) (décret 2014-1271 du 23 octobre 2014).

**À NOTER :** l'autorisation délivrée au titre du site classé est valable sans limite de durée.



### La plaquette téléchargeable

(mise à jour mars 2021) est un guide très détaillé qui précise :

- les niveaux de prise de décision (préfet ou ministre) selon les types de travaux demandés
- les éléments à transmettre
- un tableau de délais d'instruction
- les contacts pour une bonne instruction des dossiers.

### En site classé sont interdits :

- La publicité à l'intérieur des agglomérations (art. L.581-8 du code de l'environnement) sauf dérogation prévue par le règlement local de publicité,
- Le camping pratiqué isolément,
- La création de terrains de camping (art. R.111-33 du code de l'urbanisme) ou l'installation de caravanes (art. R.111-48 du code de l'urbanisme),
- La création de réseaux électriques et téléphoniques non enfouis (L.341-11 du CE).

### Comment savoir si ma parcelle est en site classé ou inscrit ?

- dans l'acte de propriété notarié : voir la liste des servitudes attachées aux parcelles dont je suis propriétaire
- dans le PLU de ma commune : consulter l'annexe « servitudes d'utilité publique » (servitude AC2), soit en mairie soit sur le Géoportail de l'urbanisme ;
- sur l'atlas des patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>)

# HAUTS-DE-SEINE - 92

SITES INSCRITS    SITES CLASSÉS

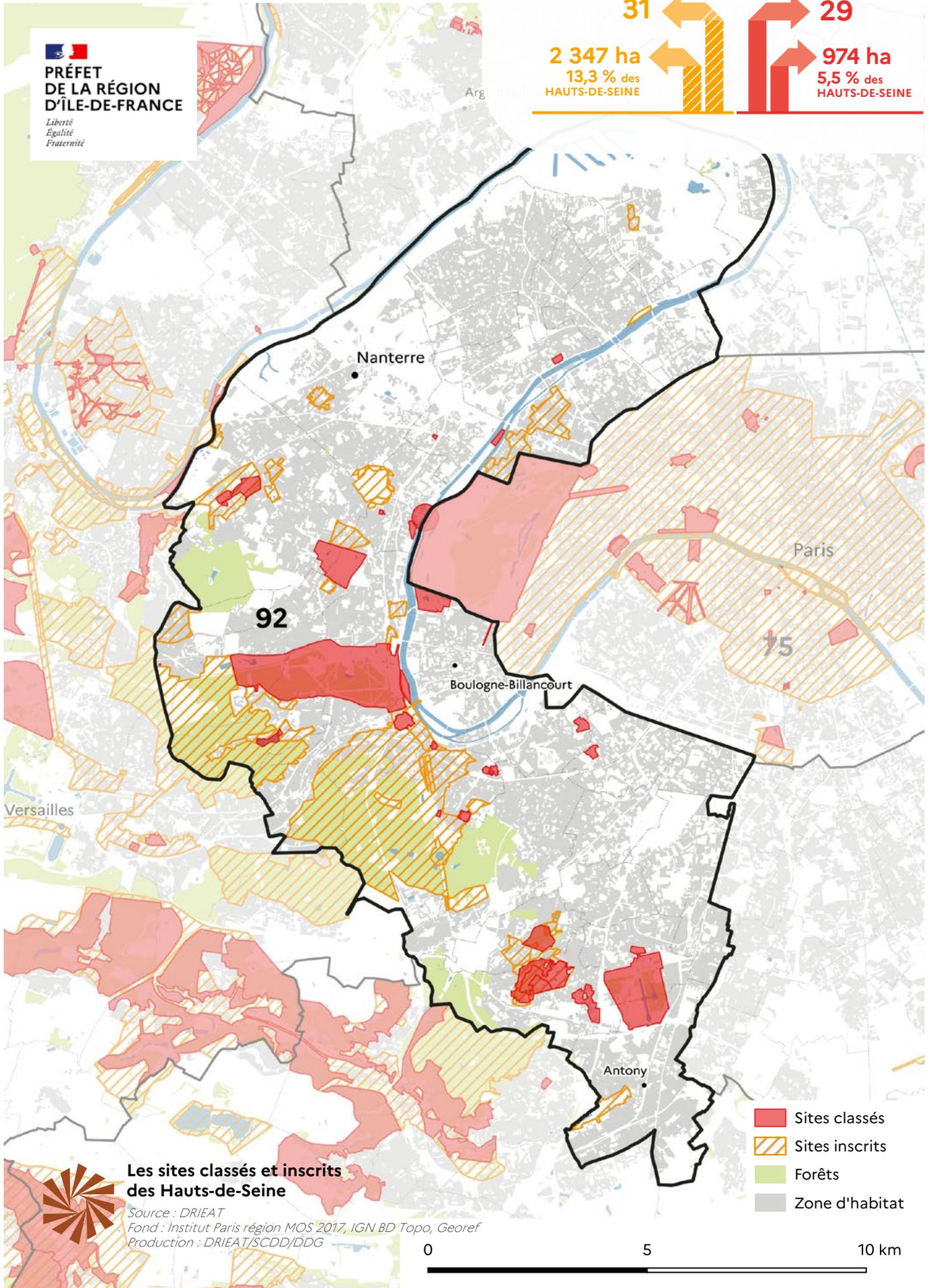
31

2 347 ha  
13,3 % des  
HAUTS-DE-SEINE

29

974 ha  
5,5 % des  
HAUTS-DE-SEINE

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Les sites classés et inscrits  
des Hauts-de-Seine**  
Source : DRIEAT  
Fond : Institut Paris région MOS 2017, IGN BD Topo, Georef  
Production : DRIEAT/SCDD/DDG

# LES SITES CLASSÉS

<b>1101</b>	Propriété de Monsieur Rodin	<b>6124</b>	Domaine de Brimborion
<b>4201</b>	Petit parc de Sceaux	<b>6125</b>	Île de Monsieur
<b>6040</b>	Parc du château de Boulogne	<b>6128</b>	Entrée du bois de Boulogne aux abords du pont de Suresnes
<b>6055</b>	Propriété de Madame Thévenin au 69 rue de Chateaubriand	<b>6131</b>	Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic
<b>6056</b>	La Vallée-aux-Loups sauf bâtiments modernes	<b>6136</b>	Étangs à Ville d'Avray
<b>6069</b>	Parc du château de Bécon	<b>6806</b>	Vigne communale au 24 rue du Pas-Saint-Maurice
<b>6077</b>	Propriété du séminaire Saint-Sulpice	<b>7029</b>	Vallée-aux-Loups (extension)
<b>6083</b>	Parc de la propriété Les Tybilles	<b>7137</b>	Propriété Corot
<b>6086</b>	Propriétés 22 et 24 dite La Source, rue de l'orphelinat > Parc Paumier	<b>7149</b>	Carrières de craie souterraines
<b>6087</b>	Jardin de la maison d'Armande Béjart	<b>7192</b>	Parc du Château de Suresnes
<b>6098</b>	Parc Henri Sellier, anciennement dénommé Parc Hachette	<b>7436</b>	Parc de Sceaux
<b>6099</b>	Partie de l'île de Puteaux (appartenant à Madame Lebaudy)	<b>7437</b>	Parcelles (perspectives du parc de Sceaux)
<b>6100</b>	Moulin de Chantecoq et ses abords	<b>9802</b>	Hippodrome de Saint-Cloud
<b>6104</b>	Domaine national comprenant : le domaine de la Malmaison, le domaine des Oeillets, le domaine de Bois-Préau, le mausolée du Prince Impérial et le jardin qui l'entoure et l'allée Sophie		<i>Certains sites n'ont pas donné lieu à une fiche, l'objet du classement n'étant plus identifiable (disparu, endommagé de manière irréversible), ou lorsqu'un site classé ancien, en général de petite superficie, a été recouvert par un site récent plus étendu :</i>
<b>6110</b>	Ensemble du bois de Saint-Cloud et du parc de Villeneuve-l'Étang	<b>6132</b>	Cèdre du Liban, dans la propriété de Monsieur Deveaud, avenue des Hubies

92

LES SITES CLASSÉS  
DANS LES  
HAUTS-DE-SEINE 



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **11 mars 1911**

**Superficie : 3,48 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** ARTISTIQUE

**NOM OFFICIEL :** Propriété de Monsieur Rodin

**COMMUNE(S) :** Meudon

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** PARC

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** APPB

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 7149

n° 1101



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce parc de 32 hectares s'incline depuis le plateau de Meudon vers la vallée de la Seine qu'il domine largement. La vue porte à l'ouest jusqu'à la terrasse de l'observatoire de Meudon. Depuis l'entrée, une allée, bordée de marronniers, conduit au pavillon d'origine, de style Louis XIII, en briques et en pierres, habité par Auguste Rodin dès 1895. Un atelier y est attenant. En 1900, un second atelier a été construit plus à l'écart, pour recevoir les œuvres du maître ; puis en 1907-1908, le fronton récupéré des ruines du château d'Issy-les-Moulineaux (brûlé en 1871) y a été ajouté. Cet atelier, devenu trop vieux et exigü a été abattu dans les années 20, puis remplacé par un bâtiment plus grand financé par un couple d'américains amateurs d'art, les époux Mastbaum. Il est utilisé aujourd'hui notamment comme galerie d'exposition pour présenter des plâtres des œuvres maîtresses d'Auguste Rodin (Balzac, Victor Hugo, les Bourgeois de Calais, les Portes de l'Enfer...). Sur le site de Meudon sont également stockés des milliers de pièces et de moules légués à la France par Rodin un an avant sa mort en 1916. Le musée renferme également la collection d'antiquités classiques réunies par Rodin.

Dans le jardin d'accès à la galerie d'exposition se trouve la tombe d'Auguste Rodin et de son épouse Rose Beuret. La pierre tombale en forme de piédestal supporte un bronze grandeur nature de la sculpture la plus célèbre de Rodin, Le Penseur.

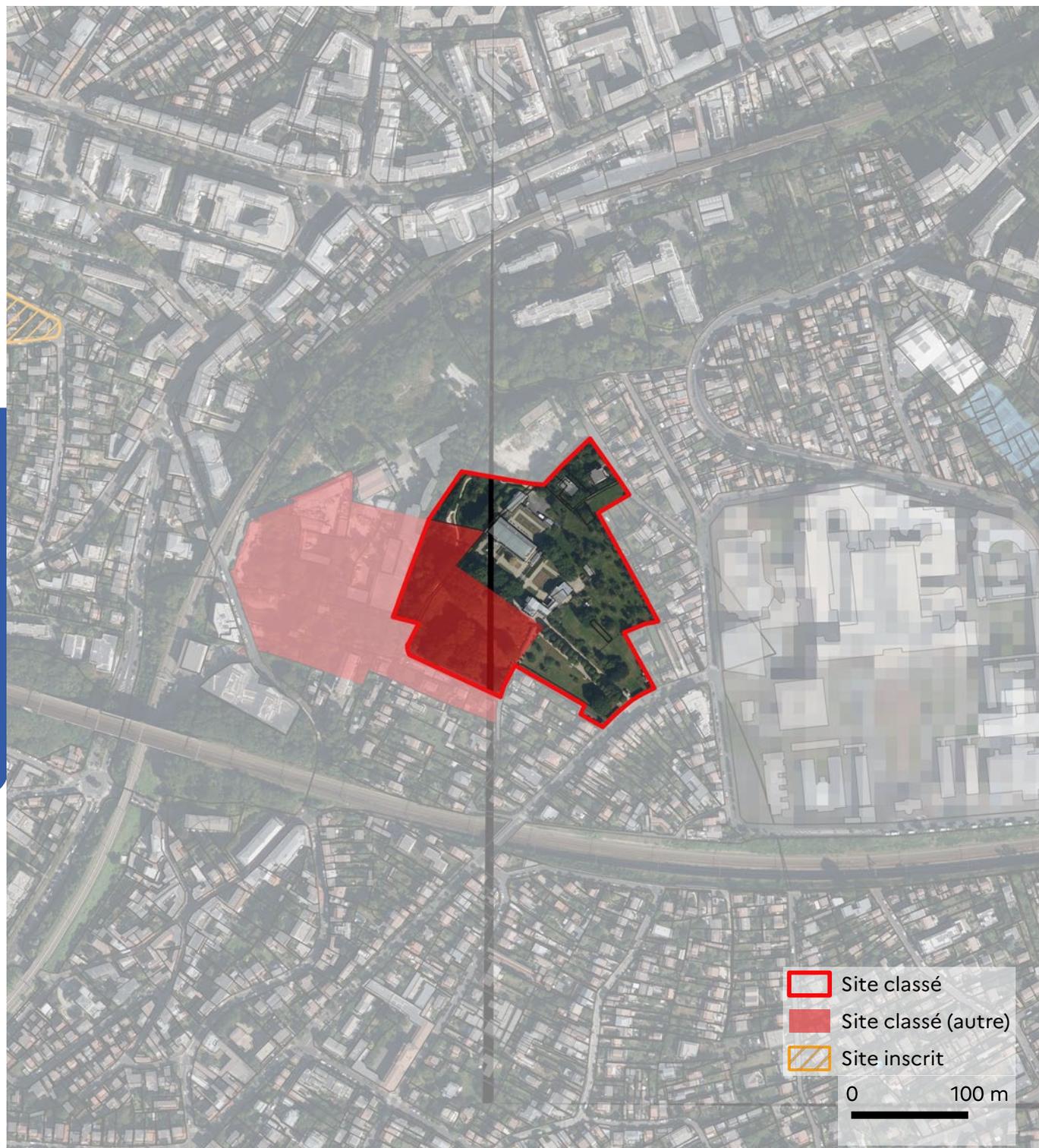
Des fragments de vieilles roches sculptées parsèment le jardin, principalement des sections de colonnes et de chapiteaux, se mêlant à une végétation composée de haies taillées, d'arbres fruitiers, de peupliers, d'ifs en bouquets, de buis taillés ou pas, etc...

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement a été décidé en application de la loi du 26 avril 1906 en mars 1911 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Le musée Rodin est un musée assurant depuis 1919 la conservation et la diffusion de l'œuvre d'Auguste Rodin (1840-1917). À travers ses deux sites, l'hôtel de Biron de la rue de Varenne dans le 7<sup>e</sup> arrondissement à Paris et la villa des Brillants à Meudon (Hauts-de-Seine), l'établissement conserve une collection composée de près de 6 800 sculptures, 8 000 dessins,

10 000 photographies anciennes et 8 000 autres objets d'art.  
Avec 700 000 visiteurs par an, le musée Rodin compte parmi  
les musées français les plus importants.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT



# Petit parc de Sceaux



**SITE CLASSÉ** par arrêté du 8 mai 1942 modifié par décret du 16 oct. 1950  
**Superficie : 4,57 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Petit parc de Sceaux

**COMMUNE(S) :** Sceaux

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** PARC

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH, SPR

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 7436

92

n° 4201



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le petit parc de Sceaux est entouré par les rues Colbert, de Penthièvre et de Houdan. Colbert et Penthièvre furent des hommes illustres auxquels l'histoire de la ville de Sceaux est très liée. Mais Colbert fit naître le véritable Sceaux.

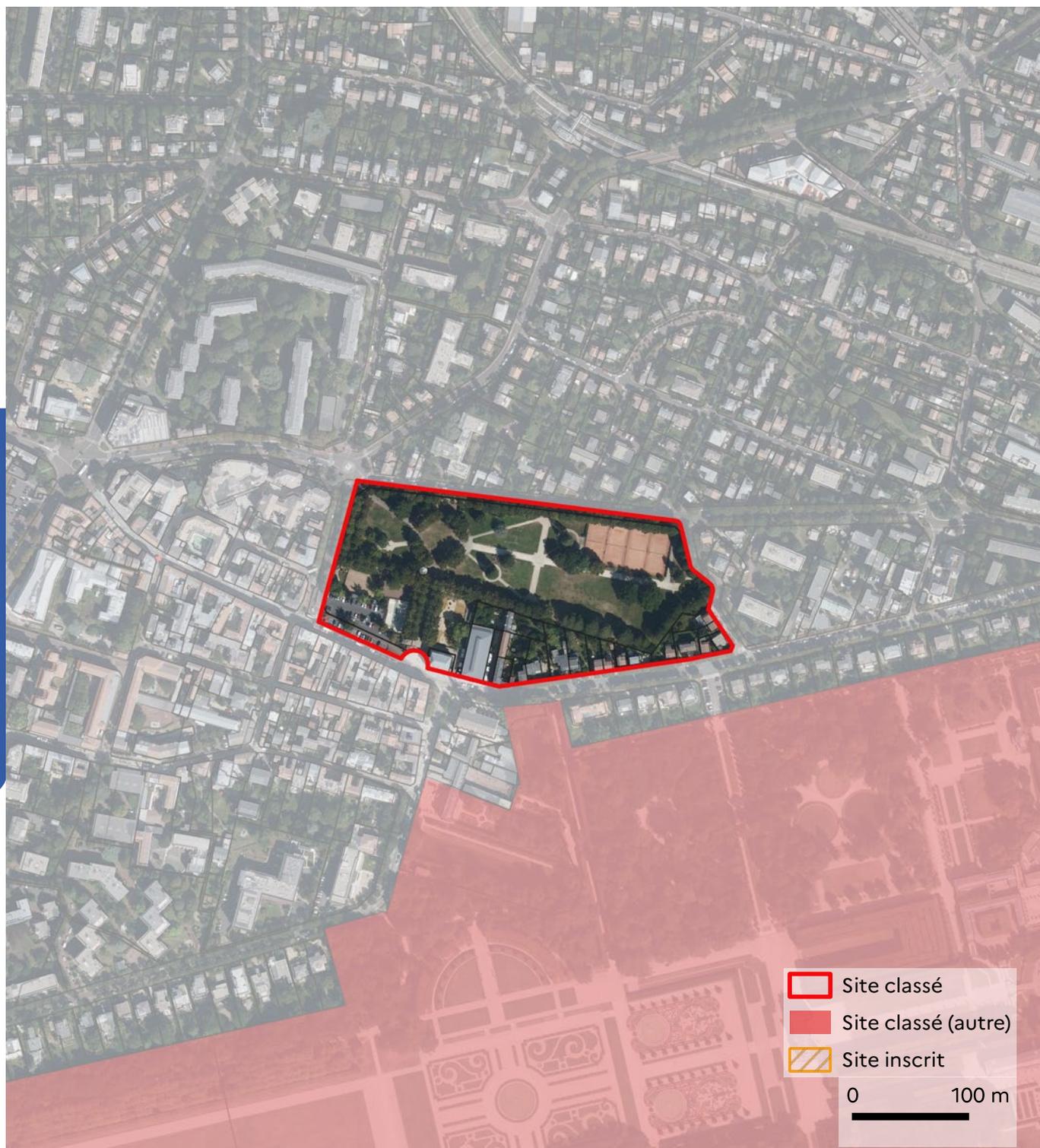
Ce petit parc ne doit pas être confondu avec le domaine de Sceaux dans lequel Colbert, après avoir acquis ce domaine des Potiers de Gesvres, commanda la construction du château, aujourd'hui détruit, et la création du superbe parc dessiné par André Le Nôtre. À la veille de la Révolution, le duc de Penthièvre reçut en héritage ce domaine, dont les ombrages ont vu passer la duchesse du Maine. Le domaine fut mis en vente sous le Directoire, mais, en 1791, le petit parc fut détaché du domaine.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque.

Ce petit parc a été détaché du domaine de Sceaux en 1791. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, il accueillit le " bal de Sceaux " décrit par Balzac. Devenu jardin municipal en 1938, il est ouvert au public depuis cette date. L'ensemble de son dessin attribué par certains auteurs à Le Nôtre, le charme de ses plantations et sa situation au centre de la ville de Sceaux rendent particulièrement désirable sa préservation.

Aujourd'hui, ce petit parc aux ambiances plus intimistes demeure un lieu de villégiature très prisé des habitants tout au long de la semaine. Ses pièces d'eau, sa promenade plantée de tilleuls procurent en sentiment de fraîcheur très recherché les jours d'été.



# Parc Rothschild



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **12 décembre 1951**

**Superficie : 30,75 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORRESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc du château de Boulogne

**COMMUNE(S) :** Boulogne Billancourt

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **ZNIEFF**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 7468**

n° 6040



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'origine de ce parc date de 1703, date à laquelle Joseph Fleuriau d'Armenonville, riche financier du secrétariat aux finances, fit construire sa résidence, sur un terrain de sept hectares. Il s'agrandit de 23 hectares après l'achat de la propriété par James de Rothschild en 1817 dans le prolongement du bois de Boulogne.

Celui-ci fit entièrement reconstruire le château de 1855 à 1861 par l'architecte Joseph-Armand Berthelin dans le style Louis XIV, en s'inspirant du château de Clagny. Deux terrasses latérales plantées d'une double rangée de tilleuls taillés « en berceau » prolongeaient les façades principales de la demeure et un vaste parc ouvrait la vue sur le paysage de la vallée de la Seine.

En 1879, la propriété devint l'un des parcs les plus grandioses, les plus accidentés et les mieux ornés des environs de Paris ainsi qu'un lieu de mondanité ; elle fut fréquentée par des poètes, écrivains, artistes et hommes politiques parmi lesquels Thiers, Guizot, Berryer, Émile de Girardin et son épouse, Henri Heine, Rossini et Chopin.

Ce parc de 30 hectares comprenait alors des éléments de jardins prestigieux. Les jardins à la française aujourd'hui disparus, à

l'emplacement de l'actuelle « villa Alexandrine », étaient d'Eugène Lami. Le parc paysager à l'anglaise de Joseph Paxton toujours en place et remanié par Loyre présentait un ensemble d'arbres remarquables. De part et d'autre de la pièce d'eau centrale du parc se déployait le « Routin » (1924) qui est un jardin paysager d'aspect sauvage autour d'un ruisseau, et d'un jardin japonais (1925) créé après l'exposition universelle de 1900 par Hatta, spécialiste venu exprès de Tokyo. Enfin, une grande orangerie aujourd'hui disparue abritait l'hiver camélias arborescents, grenadiers, myrtes, mimosas, aloès, agaves.

L'entretien des jardins était assuré par soixante jardiniers, jusqu'au départ de la famille Rothschild en Grande Bretagne en 1939 pour fuir la menace allemande. Ce départ qui se révéla définitif a scellé le démembrement de cette vaste propriété. En effet, sous l'Occupation, les allemands préservèrent le château et le parc mais à la Libération, l'ensemble fut saccagé par les troupes américaines. La propriété fut en déclin et délaissée jusqu'au début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Pour tenter de protéger ce qui reste du parc et du château de Boulogne au sortir de la guerre, l'ensemble a été classé au titre des

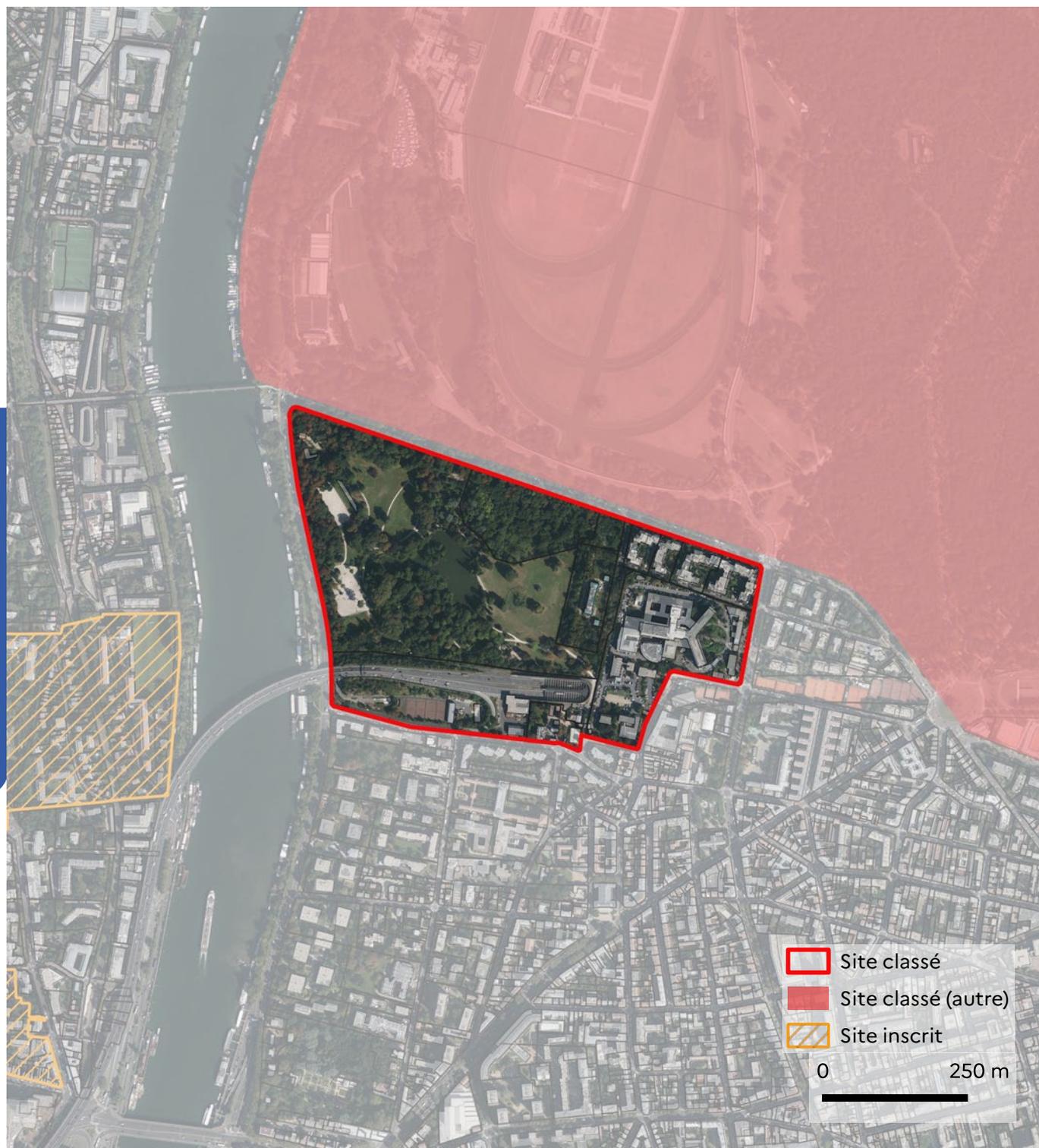
sites le 12 décembre 1951 pour son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque tout en précisant que le classement ne faisait pas obstacle à l'édification de construction en bordure des voies qui longent le domaine.

La propriété sera en effet amputée en 1962 pour construire l'hôpital Ambroise Paré détruit par les bombardements à l'emplacement de la cour du château. En 1974, la partie sud du parc fut éventrée par la construction de l'autoroute A13.

Le château laissé à l'abandon et la parcelle autour, dite « des Canadiens », furent vendus en 1986 au cheikh saoudien Khalid Abdulaziz Al Ibrahim. En 1979, le baron Edmond de Rothschild finira par céder quinze hectares du parc pour un franc symbolique

à la mairie de Boulogne, qui l'aménagea en conservant la plupart des éléments décoratifs subsistants (pièce d'eau, rocaille, arbres remarquables) et l'ouvrit au public. En contrepartie, un hectare et demi du parc (au Nord-Est) fut loti et devint « la villa Alexandrine ».

Depuis, les années 2000 à l'occasion de nouveaux projets urbains sur les secteurs les plus transformés du site classé (secteur Rue de l'Abreuvoir et secteur hospitalier Ambroise Paré), une lente reconquête s'opère pour remettre à niveau le parc paysager communal et le château très dégradé. Pour mettre en cohérence l'ensemble des projets à l'échelle du site dans son entièreté, un schéma directeur élaboré en 2011 et mis à jour en 2023 paraît l'outil le plus adapté.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT



# Propriété de Madame Thévenin à Châtenay-Malabry



**SITE CLASSÉ** par arrêté du 4 décembre 1945

**Superficie : 12,47 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Propriété de Madame Thévenin au 69 rue de Chateaubriand

**COMMUNE(S) :** Châtenay-Malabry

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** PROPRIÉTÉ PRIVÉE

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 6056, 7029

n° 6055



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

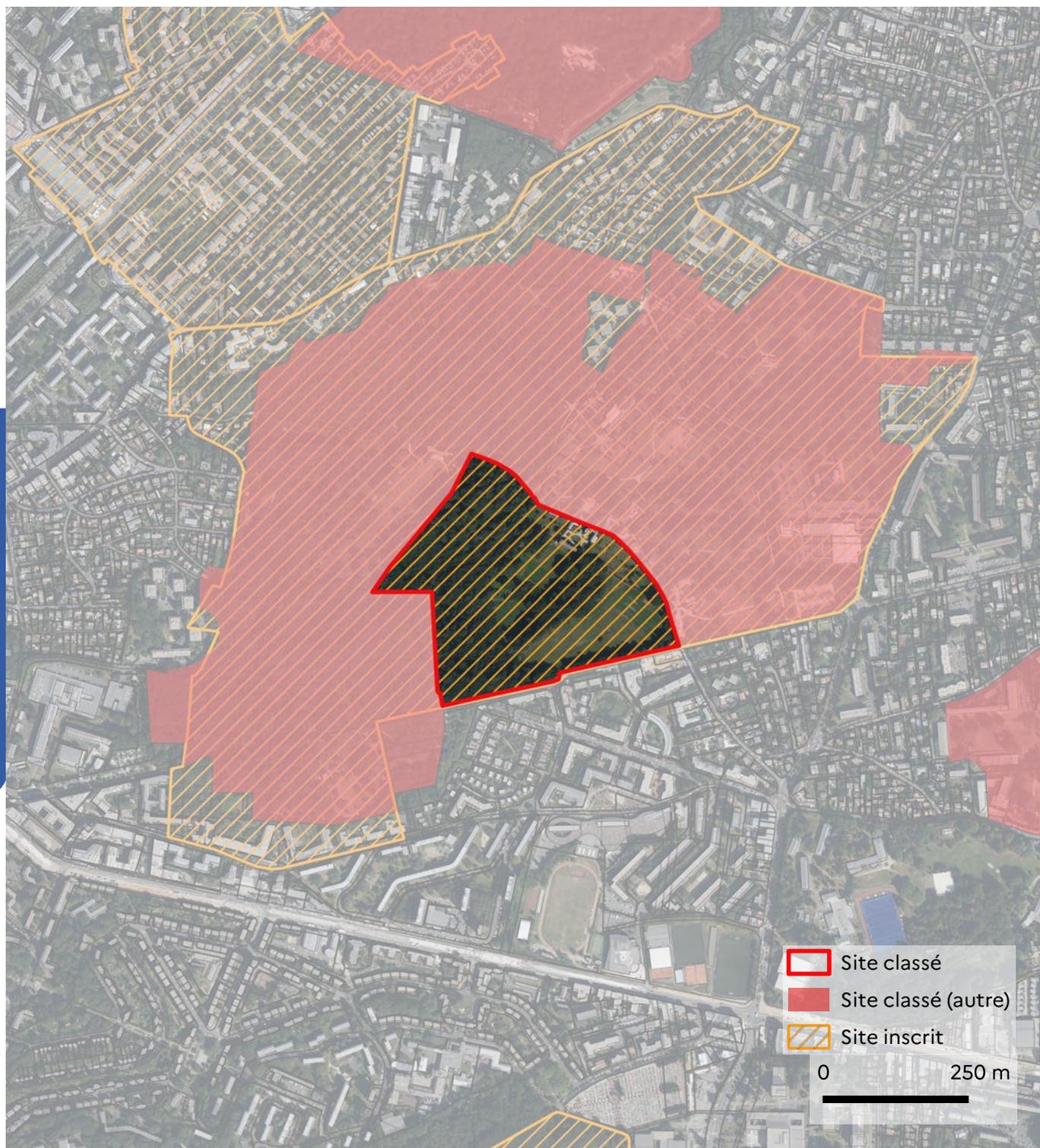
Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, de nombreux pépiniéristes et arboriculteurs s'installent dans la belle vallée très fertile de Châtenay-Malabry. Dans le site de la Vallée-aux-Loups, les pépinières vont donc côtoyer les parcs des domaines qui occupaient déjà ce vallon très accueillant pour la végétation. Parmi ces belles propriétés, figure celle de madame Thévenin, limitrophe de celle de Chateaubriand.

Autant de demeures et de sites qui parlent du val d'Aulnay, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La "propriété de Madame Thévenin" a été classée le 4 décembre 1945 pour son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque. Le domaine, qui forme le complément naturel de la Vallée-aux-Loups, est composé d'une belle maison des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, ornée de boiseries anciennes, et d'un parc aux arbres remarquables. Il en est question dans Le Bal de Sceaux de Balzac. Ce classement est venu compléter le dispositif de protection déjà mis en place en 1939 sur le parc de la Vallée aux Loups et des parcelles boisées alentour en 1982.

Au final, cet ensemble forme un paysage unique et harmonieux dans les environs de Paris, isolé par ses collines couvertes de bois. Il est formé de divers éléments paysagers qui se complètent et s'imbriquent pour créer un cadre plein de charme donnant une atmosphère particulière au creux du vallon d'Aulnay, cerné maintenant de terrains urbanisés.



# La Vallée-aux-Loups



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **2 octobre 1939**

**Superficie : 52,87 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** La Vallée-aux-Loups sauf bâtiments modernes

**COMMUNE(S) :** Chatenay-Malabry

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 6056, 7029**

n° 6056



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le domaine de la Vallée-aux-Loups, est située à 8 kms de Paris entre le bois de Verrières et la parc de Sceaux. C'est un écrin qui contient quelques pierres précieuses : la propriété Croux, la maison Chateaubriand, la propriété Thévenin, l'île Verte. Autant de demeures et de sites qui parlent du val d'Aulnay, belle vallée très fertile à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle destinée à la production d'arbres et de fleurs. C'est ici qu'en 1807 viendra s'installer François-René de Chateaubriand, retiré du monde et surtout éloigné de Paris par volonté de Napoléon Bonaparte. Le caractère isolé et "sauvage" de la vallée plut au grand écrivain. Le domaine de Chateaubriand comprend 14 hectares entièrement clos et 5 hectares de bois taillis à proximité de la propriété. Dans cette vaste vallée jardinée, Chateaubriand, agronome et amant de la nature, transforma ses souvenirs les plus précieux en écorces d'arbres, en parfum de fleurs insolites, en feuillages isolés et évocateurs. La richesse en eau du site de la Vallée, séduira dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle les familles Paillet et Croux, qui y établiront leur activité horticole. En 1856 la famille Croux déploya tous ses efforts pour constituer un grand parc riche de centaines d'essences,

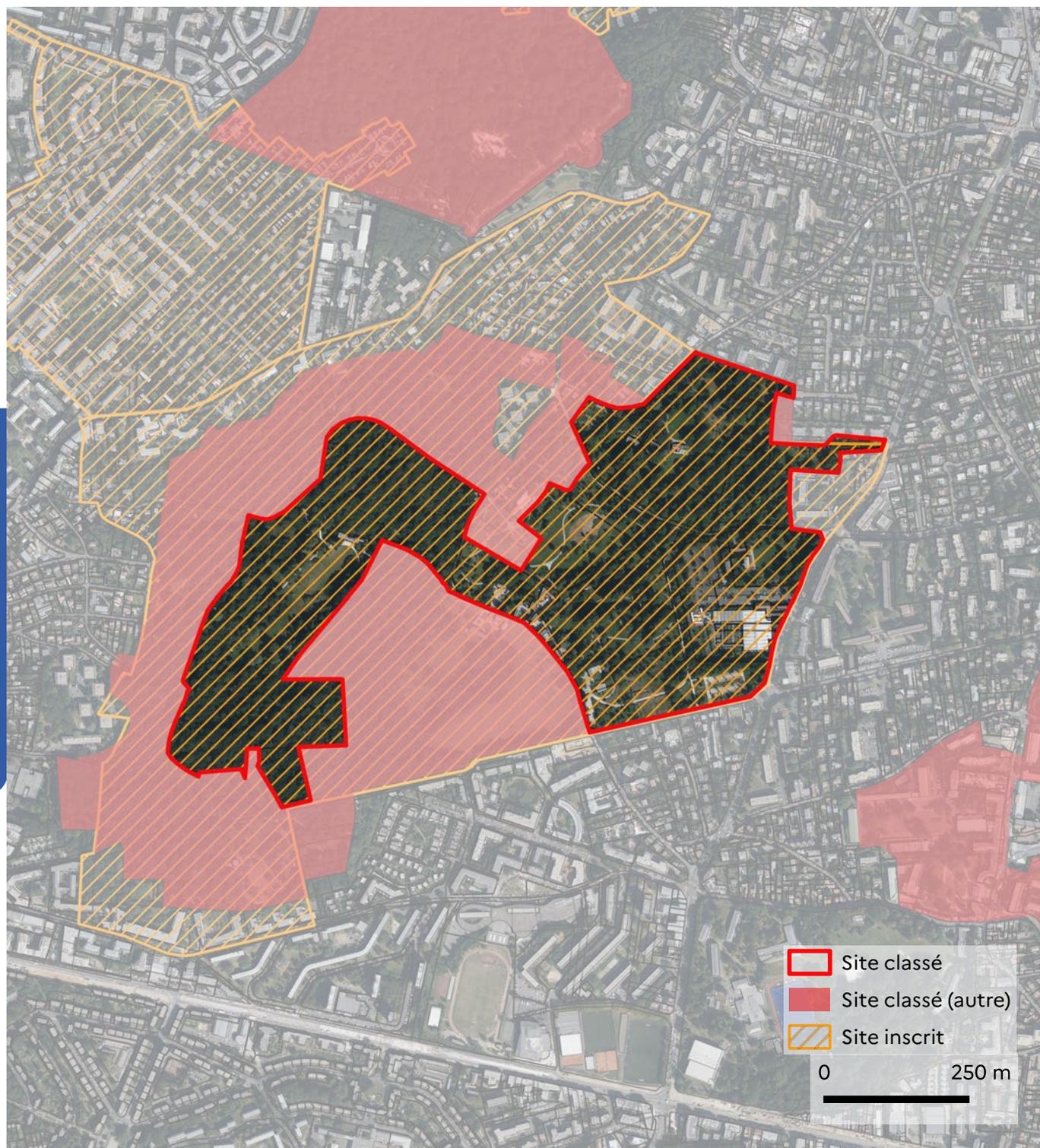
dont certaines assez rares, qui agrémentaient la villa des Glycines. Cette maison faisait face à la propriété Thévenin, cachée par les hauts murs de la rue de Chateaubriand et limitrophe de la maison de la Vallée-aux-Loups. Tous ces hommes marqueront avec leurs ouvrages le paysage de cette vallée La Vallée aux Loups est un des berceaux du romantisme français qu'il convient de préserver de tout démantèlement.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection du site de la Vallée-aux-Loups a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque. On lit dans le dossier d'archives que : "La Vallée-aux-Loups habitée depuis 1783 fut acquise par Chateaubriand en 1807. Dans sa demeure, il fit oeuvre d'architecte en ornant la façade et en aménageant l'intérieur. Il fit aussi oeuvre de paysagiste en transformant le jardin. Il dessina les allées d'un parc pittoresque, planta des arbres exotiques. Aujourd'hui encore, on trouve dans le parc des arbres de toutes espèces (cèdre du Liban, de l'Atlas, de Virginie, de la Louisiane ; pins de Jérusalem et de la Calabre ; catalpas, ifs du Canada, hêtres pourpres, chênes,

magnolias... qui ont aujourd'hui 150 ans). L'ensemble forme un paysage unique dans les environs de Paris, isolé par ses collines couvertes de bois, renommé pour sa beauté et sa grandeur et qui mérite d'être admiré indépendamment des superstitions littéraires."

Le docteur Le Savoureux, en devint propriétaire en 1914 et en fit le siège de la Société de Chateaubriand. Il a oeuvré pour le classement du site en 1939.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDDG

Photos : DRIEAT

# Parc du château de Bécon à Courbevoie



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **13 mai 1941**

**Superficie : 3,2 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Parc du château de Bécon

**COMMUNE(S) :** Courbevoie

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** PARC

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

n° 6069



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc du château de Bécon est propriété de la ville de Courbevoie depuis 1951. Classé en 1941, il se présente alors comme un parc boisé dont la composition est héritée du plan du paysagiste François Duvillers qui a conçu en 1860 un parc aux allées courbes conservant toutefois un dessin régulier aux abords du château. Celui-ci a été bombardé durant la seconde guerre mondiale puis détruit en 1957.

Le parc a toutefois conservé des constructions remarquables : deux pavillons de l'exposition universelle de 1878 introduits par son dernier propriétaire, le prince Stirbey, une orangerie, un escalier singulier et un théâtre de verdure conçu par Paul Véra en 1950.

Aujourd'hui, ce parc remanié dans les années 1960, est très fréquenté et a subi au fil des ans des dégradations liées à sa surfréquentation. La ville a donc décidé à partir de 2020, de le remettre en valeur dans sa totalité tout en maintenant une vocation culturelle, récréative et patrimoniale. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2020 en partie basse à la place des anciens tennis. Les autres tranches seront achevées d'ici 2030.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Les origines du parc demeurent incertaines en l'absence d'archives avant le XIX<sup>ème</sup> siècle. Les premières habitations sur le domaine datent du milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, côté Seine. Le dernier château sur les hauteurs date du XIX<sup>ème</sup> siècle et fut plusieurs fois remanié. Lieu de villégiature, il accueillait tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle de nombreux artistes dont le sculpteur Jean-Baptiste Carpeaux.

Ce parc a été classé en 1941 à la demande de ses derniers propriétaires, la famille Fould-Stirbey. Vers 1860, un château néo-classique à l'italienne dominait la Seine et était entouré d'un parc irrégulier, sur les traces d'un ancien jardin classique. Remanié dans les années 1960, le parc a été restructuré à partir du magnifique front d'escalier sur la Seine qui détermine ainsi deux niveaux d'usage. Victime de son succès, cet espace voué aux loisirs enfantins conserve aujourd'hui des arbres monumentaux remarquables qui sont à protéger de la surfréquentation.



# Séminaire Saint-Sulpice



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **21 juin 1962**

**Superficie : 7,32 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** HISTORIQUE ET PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Propriété du séminaire Saint-Sulpice

**COMMUNE(S) :** Issy-les-Moulineaux

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** ENSEMBLE RELIGIEUX

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

n° 6077



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le séminaire Saint-Sulpice est une maison de formation dirigée par la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, fondée au XVII<sup>ème</sup> siècle par Jean Jacques Olier. Il se situe à Issy-les-Moulineaux, depuis l'expulsion et la confiscation du bâtiment d'origine place Saint-Sulpice (Paris) en 1905.

Le séminaire est une bâtisse du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui a remplacé la demeure que Marguerite de Valois (ou Reine Margot) acheta en 1609 pour fuir la peste parisienne. Elle y séjourna jusqu'à la fin de sa vie et y fit des transformations remarquables. Elle embellit la façade et fit agrandir le parc en acquérant le "petit Olympée". Elle y fit construire le nymphée entre 1609 et 1615. A sa mort, la propriété passa à Antoine de Sève, aumônier du roi et ami de Jean-Jacques Olier, puis en 1655, à Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers qui en ouvre les portes aux sulpiciens désireux de venir s'y reposer. En 1676, il lègue la propriété à la Compagnie de Saint-Sulpice.

L'endroit fit naître les « entretiens d'Issy » (1694-1695), réunissant Bossuet, Fénelon, le cardinal de Noailles. Dans les siècles suivants, les personnages célèbres se succèdent : le

cardinal de Fleury, Talleyrand, sans oublier Ernest Renan qui laissa quelques témoignages intéressants.

Les démolitions ou le démantèlement dues à la Révolution puis à la Commune (1870) ont amené de nombreux travaux de réhabilitation et de construction, notamment une somptueuse chapelle imitée de celle de Versailles. Les constructions nouvelles ont été faites avec des pierres provenant de la roche des carrières de Fleury à Clamart.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le séminaire actuel date du XIX<sup>ème</sup> siècle. Toujours placé sous la direction de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice, il constitue l'un des principaux séminaires français. Ce vaste domaine est le seul grand domaine de l'Ancien Régime (1789) qui ait survécu jusqu'à nos jours dans toute son étendue. Son parc bien ordonné, entretenu régulièrement a retrouvé toute sa beauté et son charme évocateur.

Il conserve une empreinte forte de l'époque du XVII<sup>ème</sup> siècle et a été agrandi au XVIII<sup>ème</sup> siècle par les acquisitions successives de huit propriétés autour de la rue de la Glaisière (aujourd'hui rue Minard).

À ce titre, et en raison des nombreux souvenirs historiques et littéraires qui y sont attachés, il méritait d'être protégé.

Depuis, différents secteurs sont réappropriés. En 1976, la municipalité loue une partie de ce parc désormais trop grand pour un nombre de religieux de la compagnie de Saint-Sulpice de plus en plus faible. Il est devenu le jardin public "Jean-Paul II".

En 2018, le secteur « foyer de la Solitude » accueille un hôtel de luxe en terrasse haute, moyennant la remise en état du patrimoine bâti et des jardins paysagers existants.



Sources : DRIEAT, Céoportal de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

92

n° 6077



Création www.toucantoncain.com

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

—  
[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Contact : [inspectiondessitespetitecouronne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:inspectiondessitespetitecouronne@developpement-durable.gouv.fr)

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

# Parc de la propriété Les Tybilles



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **30 mai 1969**

**Superficie : 1,93 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc de la propriété Les Tybilles

**COMMUNE(S) :** Meudon

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 6091**

n° 6083



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

De longue date les services de l'État se sont préoccupés d'apporter un remède à l'aspect négligé de la vallée de la Seine depuis les coteaux de Meudon-Bellevue jusqu'aux abords du Parc National de Saint-Cloud, c'est à dire, du décor traditionnel de la principale route d'accès au Domaine de Versailles. C'est en ce sens que la propriété verdoyante des Tybilles sur les coteaux en face de l'île Seguin, a été protégée. Cette ancienne propriété formée d'un parc planté de très beaux arbres et d'une maison d'habitation qui date du XIX<sup>ème</sup> siècle est occupée aujourd'hui en grande partie par une maison de retraite. De beaux arbres sont encore présents et sa composition à l'anglaise a été faite pour donner une vue sur l'un des bras de la Seine.

Cette perspective sur la Seine est incontestablement très belle et sa valeur esthétique mérite d'être restaurée. Vue depuis l'île Seguin, cette masse de verdure, encore intacte, compte effectivement très largement dans le paysage de la colline.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930, le 30 mai 1969 pour son caractère pittoresque.

Au point haut de la route des Gardes, dominant le Val de Seine et offrant une perspective jusqu'à la tour Eiffel, l'ancienne propriété verdoyante des Tybilles occupe une place majeure qu'il convient de pérenniser.



# Parc Paumier à Meudon



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **9 janvier 1961**

**Superficie : 5 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Propriétés 22 et 24 dite La Source, rue de l'orphelinat - Parc Paumier

**COMMUNE(S) :** Meudon

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 6023**

n° 6086



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les habitants de Meudon bénéficient d'un cadre particulièrement verdoyant avec les bois environnants et la terrasse de l'Observatoire ouverte sur le ciel. Cependant le parc Paumier, face à celle-ci, sur le versant opposé du Val Fleury, représente le seul jardin public d'importance pour la ville. Situé sous l'orphelinat Saint-Philippe, il offre un point de vue privilégié en longeant le sentier de la source et l'agrément de fortes variations de relief, accompagnées de majestueux arbres ornementaux.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque.

Les deux propriétés qui composent le parc face à la terrasse de Meudon, forment une masse boisée importante qui représente un peu plus de quatre hectares. Au numéro 22, la propriété peuplée d'arbres immenses a été entretenue avec beaucoup de soin. Des terrasses successives ont été aménagées, dont l'une sert de socle à une maison construite dans le style de l'extrême fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. De ce jardin, on ne voit pratiquement pas les maisons voisines et quelques vues éloignées donnant sur la forêt. La propriété du 24 fait masse avec celle du 22 et forme une sorte d'enclave à une extrémité. Les arbres sont aussi beaux mais un peu moins fournis.



	Site classé
	Site classé (autre)
	Site inscrit

0 100 m

# Jardin de la maison d'Armande Béjart



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **6 mai 1966**

**Superficie : 1,08 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Jardin de la maison d'Armande Béjart

**COMMUNE(S) :** Meudon

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **JARDIN**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 6023**

n° 6087



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La maison de la rue des Pierres, dont la construction remonte au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, est habitée par Ambroise Paré de 1550 à 1590. Elle est ensuite considérablement remaniée et agrandie au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle ; les limites de la propriété sont fixées telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Armande Béjart l'acquiert en 1676 et y réside jusqu'en 1700. Elle se plaît alors à exalter l'agrément du "grand parc planté d'arbres fruitiers et de parterres de buis... proche du petit bois taillé, dans lequel il y a un petit bâtiment appelé "belvédère"...". En cette fin de siècle, les jardins dessinés à la française se développent et le grand Dauphin, fils aîné de Louis XIV, possède le domaine de Meudon situé à l'aplomb du jardin.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque.

Ce jardin est situé en contre bas de la terrasse du Château de Meudon. On distingue deux parties :

- le parc boisé à l'est est situé sur la pente avec des allées menant jusqu'à la terrasse de Meudon
- le jardin à l'ouest est un terrain plat avec une ordonnance à la française.

Le jardin se présente comme un long rectangle entouré d'un mur d'enceinte avec allée centrale. Des massifs de rosiers multicolores bordés de buis suivent cette allée sur toute sa longueur. Le reste du jardin est un gazon ponctué de buissons, de bosquets, de massifs de roses, de haies de lilas. De place en place, on a planté de beaux arbres.

Actuellement, l'ensemble formé par le jardin et la maison apparaît comme témoignage du vieux village qui s'accrochait sur la pente à l'aplomb du château. Le musée d'art et d'histoire est installé depuis 1973 dans l'ancienne maison bourgeoise et il fait le lien entre le patrimoine historique de la ville et l'art contemporain qui s'exprime dans les sculptures exposées dans le jardin.



# Parc Henri Sellier au Plessis-Robinson



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **1<sup>er</sup> juin 1960**

**Superficie : 26,08 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc Henri Sellier, anciennement dénommé Parc Hachette.

**COMMUNE(S) :** Plessis Robinson (Le)

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 7150**

n° 6098



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'espace boisé actuellement connu sous le nom de « Parc Henri Sellier » (autrefois dénommé le parc Hachette) est un reste des forêts qui, dans les temps anciens couvraient les coteaux Ouest du site de Paris.

La seigneurie du Plessis-Piquet dont est issu ce parc remonte au XII<sup>ème</sup> siècle, et elle constituait encore au XVIII<sup>ème</sup> siècle la majeure partie du domaine. Cette seigneurie est acquise au XVII<sup>ème</sup> siècle par Colbert pour s'assurer du droit sur les eaux de ce territoire en vue d'alimenter le parc de Sceaux, en projet à cette époque. L'étang Colbert en site inscrit est d'ailleurs créé dans ce but à cette même époque. Vers 1725, la seigneurie (hormis le château et ses dépendances) fut un temps aliénée au domaine de Sceaux, propriété du duc de Maine, jusqu'au rachat par Hachette en 1854 dans son entièreté.

Mais après la guerre de 14-18, pour répondre aux besoins de logements et résorber les logis insalubres de la région parisienne, l'OPHLM (Office Public d'Habitations à Loyer Modéré) rachète le domaine du Plessis pour y construire des cité-jardins. Guidé par les préceptes de l'hygiénisme social, l'Office entend créer ainsi des villes à la campagne.

La propriété est alors traversée par une voie départementale (av. de la Résistance) avec d'un côté le château, ses dépendances et

ses jardins légués à la commune et de l'autre côté, la construction de deux cité-jardins (conçues par Payret-Dortail puis Demay et Festoc) agrémentées d'un espace boisé résiduel aux tracés historiques encore présents et réservé à la promenade.

Sur ce site, la construction des cité-jardins à partir de 1918, en trois grandes vagues successives n'a réellement cessé qu'en 1959. Et pour se prémunir d'éventuelles nouvelles constructions au nord, ce parc résiduel dénommé finalement « parc Henri Sellier » a été classé en 1960 en urgence selon un critère pittoresque. Il est d'une surface de 27 hectares et comprend la cité-jardin dressée tout contre la forêt. Pour compléter ce dispositif de protection du parc et bien marquer l'intérêt public pour la réalisation de ces cités-jardins, un périmètre inscrit est instauré le 22 janvier 1986. Il contient les trois ensembles formés par les deux cités-jardins et l'étang Colbert.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

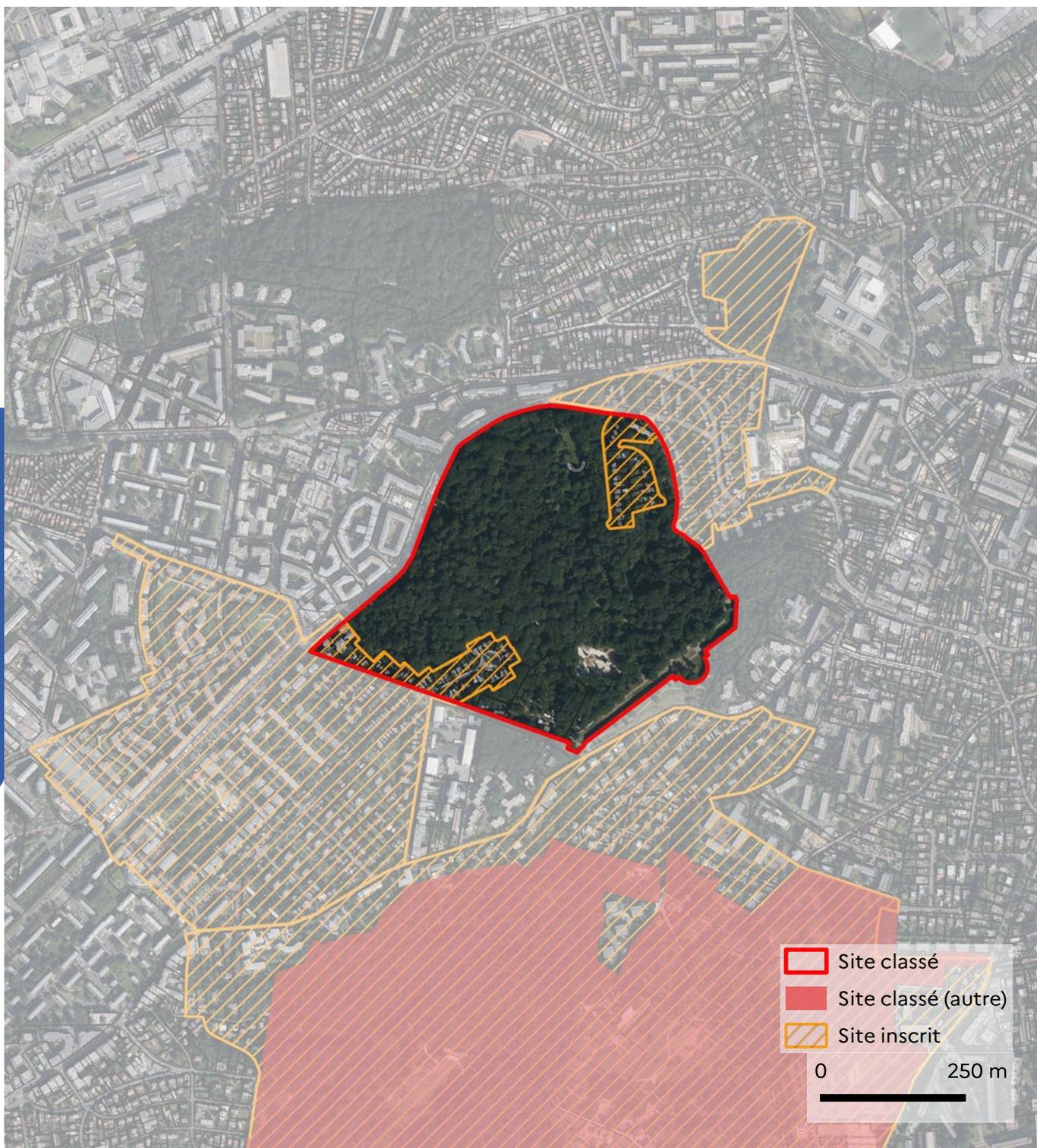
La protection du parc Henri Sellier a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. Cette vaste réserve de verdure est surtout connue par la terrasse sud qui domine la vallée de la Bièvre, la vallée d'Aulnay, la route d'Orléans, Orly et d'où l'on découvre un panorama très étendu, encore agréable à contempler. Cette terrasse est visible du domaine de Sceaux et fait partie intégrante de ses perspectives.

Mais ce parc accueille également sur ses contours une partie de la cité-jardin qui applique les préceptes énoncés à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par le concepteur des cités-jardins, l'anglais Ebenezer Howard : des immeubles de petites tailles disposant de tout le confort moderne, associés à des jardins familiaux et reliés entre eux par des voies sinueuses épousant le relief du terrain.

- l'architecture aux accents Art-Déco, y est résolument moderniste : bâtiments cubiques et toits terrasses, façades sobres mais discrètement décorées par des corniches sculptées, des fenêtres ovales, des claustras formées de croisillons ou de treilles.
- l'espace public et/ou privé dans lequel s'insère la voirie de

desserte et les jardins bénéficie d'une conception paysagère harmonieuse et cohérente à l'échelle des lots bâtis : les éléments de clôtures maçonnées ou végétales sont identiques, le mobilier d'éclairage est adapté, les revêtements de voirie sont identiques.

En vertu de la protection de cet ensemble bâti et paysager, toute modification individuelle pour adapter les logements aux exigences de confort d'aujourd'hui devrait s'inscrire dans un cahier de recommandations architecturales et paysagères afin de maintenir une cohérence à l'échelle du site classé.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGGS  
Photos : DRIEAT

# Parc Lebaudy à Puteaux



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **20 juillet 1937**

**Superficie : 4 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORIQUE, ARTISTIQUE, LÉGENDAIRE, HISTORIQUE  
ET SCIENTIFIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Partie de l'île de Puteaux (appartenant à Madame Lebaudy)

**COMMUNE(S) :** Puteaux

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

n° 6099



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'île de Puteaux a subi des destins différents qui l'ont vu accueillir fabriques et usines. Mais en 1873, le vicomte Léon de Janzé fonde la Société sportive de l'île de Puteaux, permettant la création d'un des tout premiers « clubs » de tennis en France qui a accueilli des épreuves des jeux Olympiques de Paris en 1900. Il s'y trouvait à la même époque une ferme modèle appartenant à James de Rothschild. Une partie de l'île s'est donc nommée un temps l'« île Rothschild ». L'île a également hébergé un établissement des parfums Coty, dont l'usine principale était située non loin de là, à Suresnes. Finalement en 1927, un plan d'aménagement de l'île tente de préserver son caractère bucolique, évoqué dans les tableaux conservés au musée Pierre-Gaudin à Puteaux.

Aujourd'hui, cette île n'est pas habitée mais comporte un certain nombre d'équipements sportifs (tennis, terrain de football, piscine, gymnase...) entre lesquels subsiste l'ancienne propriété appartenant à madame Lebaudy aujourd'hui devenu (à sa demande) jardin ouvert au public.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Cette propriété est située en partie nord de l'île de Puteaux. Elle est aménagée en parc et jardins connus pour sa roseraie. Avec les berges arborées donnant sur le bois de Boulogne et sur Neuilly, elle est le dernier vestige bucolique de l'île. Sa protection a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque.



# Moulin de Chantecoq



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **16 mai 1955**

**Superficie : 0,56 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Moulin de Chantecoq et ses abords

**COMMUNE(S) :** Puteaux

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **JARDIN**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

n° 6100



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le plus ancien moulin d'Île-de-France, bâti en 1648 vit à l'ombre des gratte-ciels qui ont colonisé les bords de Seine au nord du département des Hauts-de-Seine. Depuis plus de trois siècles et demi, il est le témoin immobile de maintes transformations de la commune de Puteaux. Cette ville qui devait beaucoup de son passé industriel et artisanal à la présence de la Seine, doit beaucoup de son présent tertiaire à la création du quartier de la Défense et à son mode d'occupation du sol. L'urbanisation de ces quartiers, marquée par l'existence de nombreux centres d'activités et par la figure très effilée des buildings de grande hauteur a déterminé en proximité de la commune de Puteaux de nouveaux paysages urbains. Par contraste, le moulin de Chante-Coq construit en 1648 dont le toit en « poivrière » est surmonté d'une girouette éloquente est devenu un véritable marqueur du paysage de Puteaux. Hormis les deux Moulins de Montmartre et celui-ci, les moulins sont rares autour de Paris.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Au cœur de l'ouest parisien, sur l'une des communes les plus denses d'Île-de-France, ce moulin s'entoure aujourd'hui d'un parc boisé qui émaille les hauteurs du plateau de Chante-Coq et constitue un véritable repère et îlot de fraîcheur lors des fêtes municipales. Il abrite de nombreuses essences d'arbres à protéger et à renouveler, comme des micocouliers, un cèdre, des platanes ainsi que des massifs de terre de bruyère, d'azalées et d'hortensias. .



# Domaine de la Malmaison



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **15 décembre 1971**

**Superficie : 26,82 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : HISTORIQUE ET PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Domaine national comprenant : le domaine de la Malmaison, le domaine des Oeillets, le domaine de Bois-Préau, le mausolée du Prince Impérial et le jardin qui l'entoure et l'allée Sophie

**COMMUNE(S) :** Rueil-Malmaison

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** DOMAINE

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 7455

n° 7455



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

En 1799, alors que la Révolution a laissé de nombreux domaines démembrés, Joséphine fait l'acquisition du château de la Malmaison auprès du baron Jacques-Jean Le Couteulx du Molay. Elle s'emploie alors, de façon opiniâtre, à acquérir les parcelles alentour, pour constituer en 1805, un domaine considérable, couvrant près de huit cents hectares. Après avoir uni Bois-Préau à Malmaison, elle enclôt "le domaine de Malmaison" proprement dit, partie noble de l'ensemble.

En sa présence, architectes et paysagistes se succèdent pour modifier et embellir le château et les jardins où elle donne libre cours à sa passion pour la botanique, en particulier les roses. Le parc, qui fut initialement ordonnancé, est redessiné à l'anglaise avec un souci d'intégration paysagère du territoire environnant. De très beaux arbres tels que le cèdre de « Marengo » bordent alors l'axe central du parc et la façade du château se mire dans l'étang du vaste jardin paysager.

A la mort de Joséphine, les différentes parties constitutives du domaine évoluent différemment.

- Après la mort de son fils Eugène en 1824, la propriété de la Malmaison, dévolu à l'État le 6 septembre 1870, se trouva morcelé, puis loti à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le dernier propriétaire du château, le banquier Osiris, fera don à l'État du château avec ce qui reste du parc en 1904.

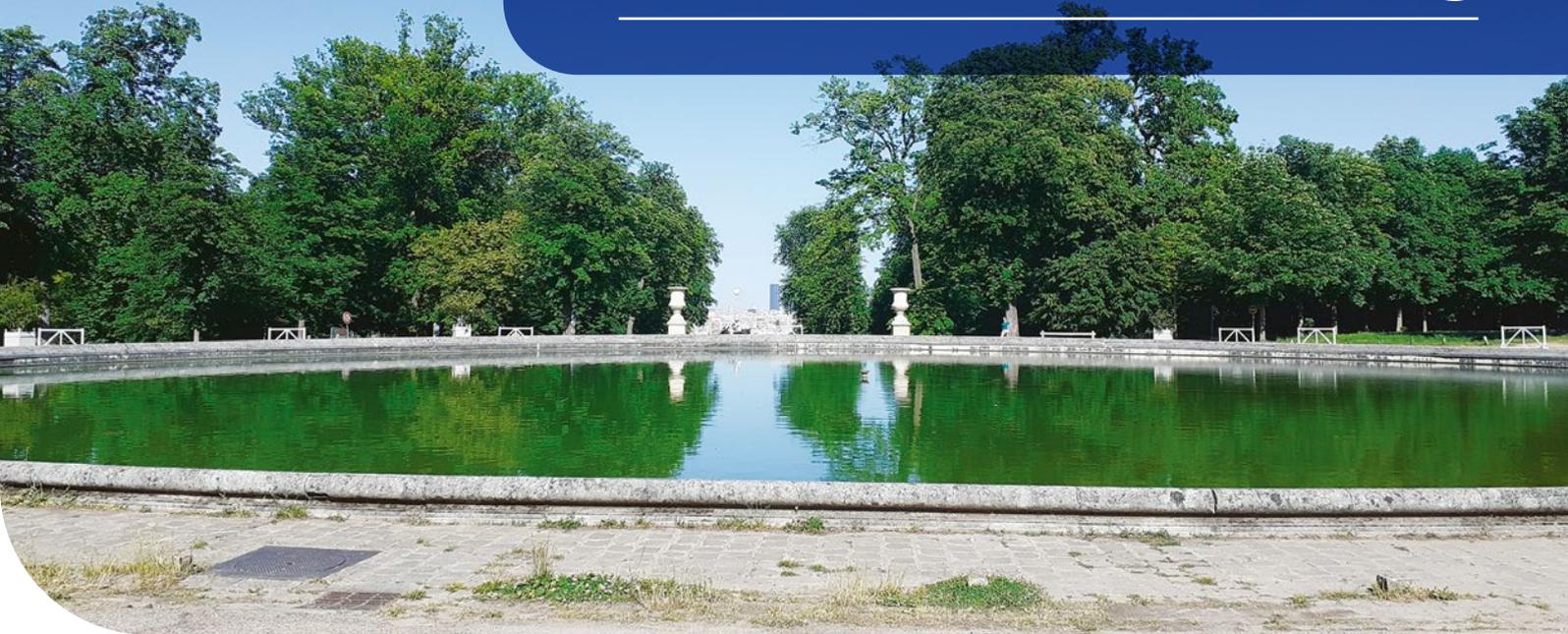
- Le domaine de Bois-Préau fut vendu en 1828 et détaché brièvement du domaine de Malmaison jusqu'à sa donation par la famille Edward Tuck à l'État. L'intérêt de ce grand parc agrémenté de pièces d'eau, de pelouses, de boqueteaux, est d'avoir conservé le caractère qui lui fut donné sous le premier Empire. Le château quant à lui est reconstruit au XIX<sup>ème</sup> siècle, mais les écuries témoignent encore de l'Empire. Les 18 hectares de Bois Préau sont harmonieusement encadrés par la forêt et prolongés par le domaine des Oeillets.

- Le petit domaine des Oeillets longé par l'avenue Sophie, très boisé constitue un lien paysager très fort entre le parc de la Malmaison et Bois-Préau. Il a été rattaché au domaine en 1963.

- Au delà de l'Avenue Marmontel, une ancienne parcelle renferme le mausolée du Prince Impérial a été rebâti aux alentours de 1939 sur le modèle de l'ancien mausolée, initialement installé au champs de Mars sous Napoléon III.



# Bois de Saint-Cloud et du parc de Villeneuve-l'Étang



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **3 mars 1923**

**Superficie : 433,5 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** ARTISTIQUE

**NOM OFFICIEL :** Ensemble du bois de Saint-Cloud et du parc de Villeneuve-l'Étang

**COMMUNE(S) :** Marnes-la-Coquette

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** DOMAINE NATIONAL

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH, UNESCO

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF – APPB

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 6145, SI 5611, 6091, 6078, 6126, 6832

n° 6110



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'ensemble formé par le Bois de Saint-Cloud et le Parc de Villeneuve-l'Étang, a été classé par arrêté le 3 mars 1923, avant la loi de 1930. Il comprend le jardin historique et le parc boisé et compte parmi les sites et monuments naturels majeurs d'Ile-de-France.

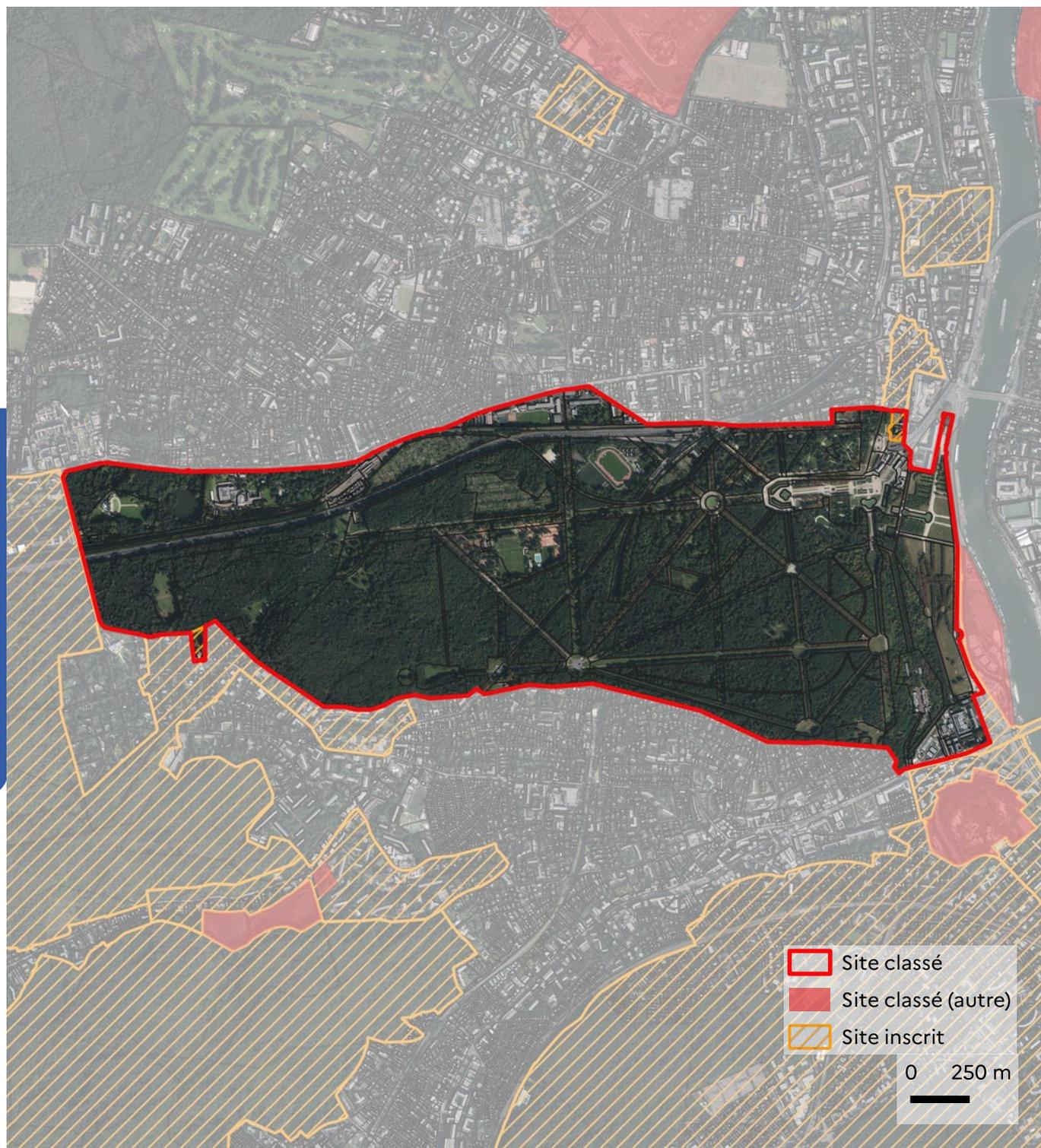
Au XVI<sup>ème</sup> siècle, la famille de Gondi avait fait bâtir à Saint-Cloud, sur un coteau dominant la Seine et Paris, une résidence entourée de 12 hectares de jardins en terrasse. Louis XIV acheta cette maison de plaisance en 1658 pour son frère Philippe, futur duc d'Orléans. Entre 1660 et 1690, la demeure fut transformée en château par Antoine Le Pautre et Jules-Hardouin Mansart tandis que Lenôtre dessinait un parc de 460 hectares ordonné selon deux axes perpendiculaires dont l'un est parallèle à la Seine. La manière dont Le Nôtre a tiré parti d'un relief accidenté et d'une situation complexe - le château se trouvant implanté à mi-colline et non sur la hauteur - est extrêmement remarquable, tout comme la sophistication du plan. Le principal ornement est encore aujourd'hui la Grande Cascade, un des ouvrages hydrauliques les plus remarquables du XVII<sup>ème</sup> siècle.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Cette œuvre majeure de l'art des jardins du XVII<sup>ème</sup> siècle a subi à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle une urbanisation croissante sur ses abords, un morcellement de ses espaces par les infrastructures ainsi que des dégradations par les tempêtes et les sécheresses du XX<sup>ème</sup> siècle. Les défis à relever à la fois paysagers, environnementaux et patrimoniaux sont nombreux. Pour maintenir et remettre à niveau ce patrimoine, l'objectif principal de gestion du parc se focalise sur le maintien ou la restauration de la structure boisée et des allées pour "tenir l'axe, tenir le centre du parc", orphelin de son château détruit en 1892 lors de la guerre franco-allemande.

Par sa position géographique, ce parc est également devenu une pièce majeure du corridor écologique entre la Seine amont et la Seine aval. Il possède une grande diversité de milieux capables d'accueillir une faune et une flore variées qu'il convient de préserver et de favoriser pour faire face à la sur-fréquentation de certains espaces et à la fragmentation écologique du fait du passage d'infrastructures. Enfin, ce parc devenu "urbain", accessible aux voitures et occupé par des concessions qui représentent 113 hectares

sur les 460 hectares, est amené à répondre à des objectifs d'animation en vue de satisfaire les attentes d'environ 750 000 visiteurs par an. Aussi les structures d'accueil du public, l'ampleur des manifestations et les modes de déplacements nécessaires à ces activités sont à gérer, à programmer en tenant compte de la forte dimension historique et patrimoniale des lieux.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGGS

Photos : DRIEAT



# Domaine de Brimboration



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **20 juin 1958**

**Superficie : 12,64 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Domaine de Brimboration

**COMMUNE(S) :** Sèvres

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** DOMAINE

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 6023, 6091

n° 6124



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

De longue date les services de l'État se sont préoccupés d'apporter un remède à l'aspect négligé de la vallée de la Seine à Boulogne, des coteaux de Meudon-Bellevue et des abords du Parc National de Saint-Cloud, c'est à dire, du décor traditionnel de la principale route d'accès au Domaine de Versailles. C'est en ce sens que la butte de Brimboration a fait l'objet d'une protection en 1958.

Cette butte forme avec le parc de Saint-Cloud situé sur la butte opposée, un cadre de verdure dans lequel s'insère la route de Versailles à l'entrée de Sèvres après avoir franchi la Seine. Sur ce domaine, qui occupait l'ancienne butte de Châtillon, Louis XV fit installer un pavillon à deux étages et une orangerie. Il offrit cette belle propriété à sa maîtresse Madame de Coislin. De nombreux propriétaires succédèrent à cette dame : parmi eux, on nomme le chanteur Tamburini, le caïd Samama, ancien ministre tunisien et le comte de Saint-Cène. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, le site porte déjà le nom de domaine de Brimboration, en souvenir d'une demeure appartenant à la marquise de Pompadour et située dans la continuité du coteau à Bellevue.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Conscient de ce patrimoine boisé, dès 1933, le conseil municipal de Sèvres souhaitait sa préservation de toute urbanisation pour amoindrir les abords « déjà enlaidis du bas Meudon et de l'île Seguin ». En effet, sur les 12 hectares que constitue le domaine, la Caisse des Dépôts avait le projet de construire une vingtaine de grands immeubles. Son « sauvetage » de la construction par une inscription à l'inventaire des sites le 23 janvier 1934 avait été rendue possible grâce à la mobilisation conjointe des services de l'État, de la commune de Sèvres et des Départements de Seine et Oise et de la Seine

Finalement classé le 20 juin 1958 pour son caractère pittoresque, ce domaine qui surplombe la boucle de Seine de Boulogne-Billancourt et l'île Seguin constitue encore aujourd'hui « une réserve de fraîcheur et de rusticité » entretenue par le Département des Hauts-de-Seine.





**SITE CLASSÉ** par décret du **28 octobre 1942**

**Superficie : 8,73 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORIQUE, ARTISTIQUE, LÉGENDAIRE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Île de Monsieur

**COMMUNE(S) :** Sèvres

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** ÎLE

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** —

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 6110, SI 6126

92

n° 6125



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

De longue date les services de l'État se sont préoccupés d'apporter un remède à l'aspect délaissé de la vallée de la Seine (depuis les coteaux de Meudon-Bellevue jusqu'aux abords du Parc National de Saint-Cloud), c'est à dire, du décor traditionnel de la principale route d'accès au Domaine de Versailles. C'est en ce sens que l'Île de Monsieur, point sensible de ce paysage, a été classée après la seconde guerre mondiale le 28 octobre 1942.

Ce lieu était au Moyen-Âge une île où se déroulaient des activités de pêche. Bien que ne faisant pas partie du parc de Saint-Cloud, l'île de Monsieur constituait un élément de sa façade sur la Seine. Elle doit son nom à Philippe d'Orléans (1640-1701), dit « Monsieur », frère du roi Louis XIV qui en eut la jouissance.

L'île fut plantée d'un alignement d'arbres, en continuité avec le parc. Le fleuve servait de grand canal au domaine et, comme à Versailles, il s'y donnait des fêtes nautiques.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le petit bras de la Seine s'obstrue, devient une zone humide et est finalement comblé. Le cadastre parle alors de l'île Rochelet. En 1889, avec la création de la voie de

chemin de fer, puis d'une gare de marchandises, on entre dans l'ère industrielle. En 1914, Louis Renault, alors fournisseur aux armées, en devient le client prépondérant avec les dépôts de Charbon Cendrac.

Durant les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, elle perd complètement son aspect naturel. Pour entamer la reconquête de ce territoire quelque peu délaissé, le projet de construction d'un centre de transit rail-route est abandonné au début des années 1980, mais cette reconquête tardait à venir.

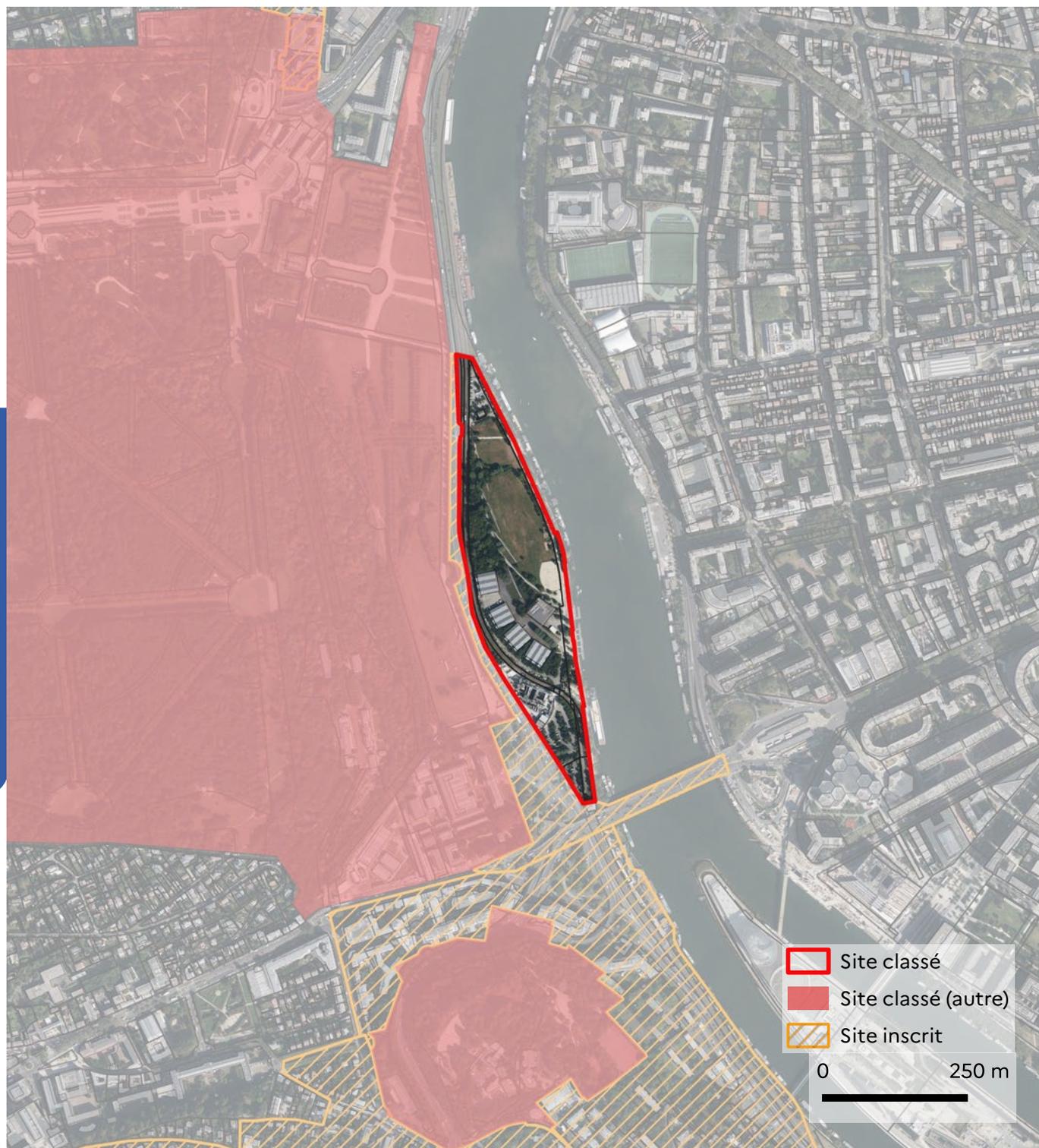
## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La reconquête de l'île relève d'un long parcours. L'île est dans un premier temps inscrite (arrêté du 8 juillet 1941) puis une instance de classement est ouverte le 31 décembre 1941. Le site devient un site classé, au titre de la loi de 1930, par un décret pris en Conseil d'État fait à Vichy le 28 octobre 1942. L'île qui n'est plus utilisée à des fins industrielles depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle se retrouve à l'état d'abandon jusqu'au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, date à partir de laquelle l'île va retrouver sa vocation de loisir et de fête.

Un projet de requalification de cette ancienne friche

industrielle en parc paysager naît en 2003-2004 et, en 2007, le parc nautique de l'Île de Monsieur est inauguré. L'intention était de rapprocher les rives de la Seine du parc de Saint-Cloud en valorisant la desserte de ce lieu par les transports en commun (tramway, bus, métro). C'est donc à la fois un parc nautique (canoë, kayak, voile, canotage, aviron...), de loisirs (beach-volley, badminton, jogging, jeux de ballon) et un parc où faune et flore sont valorisés avec des espaces paysagers travaillés permettant de faire transition entre les différentes activités proposées et entre la Seine et le Parc de Saint-Cloud.

Depuis 2010, sur les vastes pelouses créées, les tentations « d'occupation temporaire » des lieux ne faiblissent pas.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT



# Abords du pont de Suresnes



Edit. Restaurant Ribard. Pont de Suresnes

**SITE CLASSÉ** par arrêté du **11 juillet 1922**

**Superficie : 28,79 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** ARTISTIQUE

**NOM OFFICIEL :** Entrée du bois de Boulogne aux abords du pont de Suresnes

**COMMUNE(S) :** Suresnes

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** ESPACE PUBLIC ET BERGES

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH, SPR

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 7192, 7468

92

n° 6128



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Historiquement, le seul moyen pour traverser la Seine à Suresnes, village isolé de Paris, était le bac. Puis, à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, quatre ponts se sont succédés jusqu'à aujourd'hui.

En 1838 sous Louis-Philippe, pour accompagner les besoins de l'industrie naissante (blanchisserie, teinturerie, automobiles) et désenclaver la commune, les infrastructures de transport se développent et un premier pont suspendu à péage est créé (ce pont entraîne l'ouverture du boulevard de Versailles et la disparition du vieux village). Ateliers et usines se développent alors le long du fleuve tandis que les guinguettes où viennent s'encanailler ouvriers et Parisiens fleurissent sur les quais. Ce premier pont est détruit pendant la guerre franco-prussienne de 1870 par des Suresnois, mais un pont flottant est aussitôt édifié par les Prussiens. Il sera conservé jusqu'à la construction en 1874 d'un pont métallique.

Celui-ci est cependant rapidement jugé trop étroit par rapport à la fréquentation en hausse constante (l'hippodrome de Longchamp voisin est en plein essor). Il est décidé de l'élargir à 17 mètres. Ses arches et son tablier seront alors richement

ornementés et surmontés de candélabres ouvragés.

Bien qu'agrandi, le pont métallique est encore jugé trop petit par rapport à la circulation automobile croissante. Sa fragilité est aussi pointée du doigt après qu'une péniche ait abîmé une de ses piles. En 1936, le maire de Suresnes Henri Sellier et le Conseil général de la Seine se mettent donc d'accord sur la construction d'un quatrième nouveau pont. Ce pont en arc est construit en plusieurs étapes de 1938 à 1950, la seconde guerre mondiale ayant interrompu le chantier. Il est décidé non pas de construire le pont à la place de l'ancien mais à côté, laissant fonctionner celui de 1874 jusqu'à la fin des travaux, afin de ne pas interrompre la circulation automobile entre Paris et Suresnes.

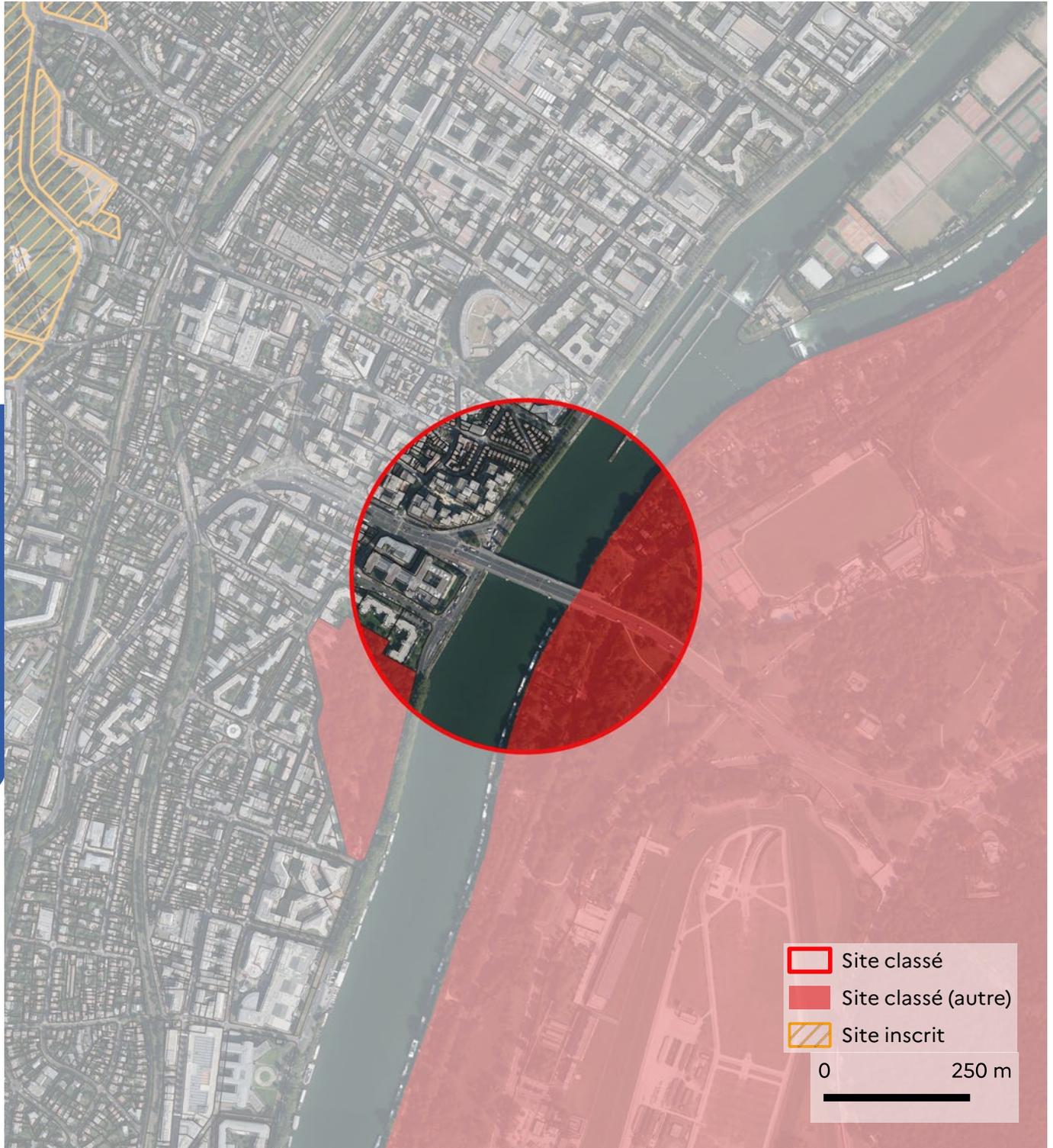
Cette nouvelle et dernière intervention a finalement modifié les aménagements de l'entrée du bois de Boulogne et les abords de l'ancien pont métallique pour lesquels une protection avait été arrêtée en juillet 1922.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Quatre ponts se sont succédé à partir de 1842 sur la Seine à la hauteur de Suresnes: le pont suspendu (1842-1870), le pont de bateaux (1870-1874), le pont métallique (1874-1950) et enfin le pont actuel depuis cette dernière date.

L'entrée du Bois de Boulogne aux abords du pont de Suresnes a été classée le 11 juillet 1922 parmi les sites et monuments

naturels de caractère artistique. Le périmètre de classement est un cercle dont le centre est pour origine le milieu du pont. Bien que l'objet principal du classement ait disparu (le pont métallique de 1874), la protection du site demeure.



92

n° 6128



Création [www.toucantoncain.com](http://www.toucantoncain.com)

# Parc Frédéric Pic à Vanves



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **16 mai 1974**

**Superficie : 5,23 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Partie boisée du parc municipal Frédéric Pic

**COMMUNE(S) :** Vanves

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** —

n° 6131



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc Pic est situé sur l'ancien val de Vanves. Dans ses compositions successives, il a su tirer parti de ce relief en pente douce : entre plateau de Clamart et plaine alluviale de la Seine.

Il s'agissait à l'origine de la demeure de la duchesse de Mortemart, fille de Jean-Baptiste Colbert, établie autour de 1750. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la composition du jardin est régulière. Elle met en scène le fond de vallon par une succession de grandes pelouses dégagées se terminant par un bassin alimenté par le ru de Clamart. De grandes masses boisées remontent les pentes du vallon et accentuent l'idée d'espace en creux, et trois glaciers sont installées dans un massif boisé à mi-pente.

Ce domaine fut vendu en 1792 comme bien national, puis la propriété fut acquise en 1820 par Félix Voisin qui y fonda avec Jean-Pierre Falret, son confrère, une maison de santé. A cette occasion, le tracé régulier du parc disparaît au profit du style « à l'anglaise ». L'eau est mise en scène de manière naturelle et rappelle un petit cours d'eau de fond de vallée. Le parc

est séparé en deux : en bas un espace ensoleillé et dégagé qui correspond au parc actuel, encadré à l'ouest et au sud par une partie boisée appelée « le clos des aliénés », occupé aujourd'hui par des terrains de sport. Vingt-sept pavillons indépendants y furent édifiés. Subsistent encore aujourd'hui le pavillon du docteur Arnaud, celui du gardien, le kiosque des gardiens et le pavillon de la Tourelle abritant désormais un restaurant. Une des glaciers installée au XVIII<sup>ème</sup> y fut transformée en chapelle.

Le parc fut racheté en 1933 par la ville, qui en fit le parc Falret (renommé en 1962 Frédéric Pic, ancien maire de la ville), parc populaire, ouvert au public dans une commune qui s'urbanise fortement. De nouveaux aménagements qui témoignent du changement de statut du parc furent réalisés par l'architecte Maurice Payret-Dortail dont une île artificielle sur l'étendue d'eau, des plantations en bosquets, un belvédère et un réseau de cheminements nord-sud. La composition générale du parc héritée du XIX<sup>ème</sup> siècle est semblable à celle d'aujourd'hui alors que la parcelle des Aliénés rebaptisée le Clos de Montholon, s'urbanise et accueille toujours des terrains de sport.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, victime de son succès, le parc Pic perd en qualité paysagère dans un territoire très urbanisé et peu pourvu en espace vert. Il sera alors classé le 16 mai 1974 pour garantir sa conservation et un schéma directeur sera élaboré à partir de 2017 en vue de sa requalification. Les objectifs de ce schéma sont : la remise en valeur des perspectives et du relief par la réorganisation des différents

espaces boisés et circulés, la remise sur pied du petit patrimoine bâti et arboré qui ponctuent ces espaces, la restauration du fond de vallon et de son ouvrage hydraulique, le traitement des lisières végétales et des entrées en contact avec la ville et enfin, la réorganisation des aires de jeux.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers forciens 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

92

n° 6131



Création [www.toucantoucan.com](http://www.toucantoucan.com)

# Étangs de Corot



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **21 septembre 1936**

**Superficie : 6,91 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORIQUE**

**ARTISTIQUE, LÉGENDAIRE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE**

**NOM OFFICIEL : Étangs à Ville-d'Avray**

**COMMUNE(S) : Ville-d'Avray**

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : ÉTANG**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : UNESCO, MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF – FPI**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5611, 7438**

n° 6136



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'époque de création des étangs de Ville-d'Avray n'est pas déterminée avec exactitude mais le vieil étang aurait été créé à la fin du Moyen-Âge par les seigneurs pour servir de réserve de pêche. Il appartient longtemps aux Célestins de Paris, seigneurs de Ville-d'Avray, qui vendaient le poisson à des marchands parisiens. On l'appelait autrefois « l'étang des Célestins ». D' une superficie de plus d'un hectare et d'une profondeur de 3 mètres, c'est le plus sauvage et le plus séduisant des deux étangs.

En 1680, le frère de Louis XIV, Philippe duc d'Orléans décide de faire un nouvel étang pour satisfaire les besoins d'alimentation en eau du château de Saint-Cloud et de son parc. C'est donc à lui que l'on doit la réalisation de l'Étang Neuf et de sa digue vers 1690, et de l'aqueduc souterrain qui le relie au parc de Saint-Cloud en passant par l'étang de la Ronce et la Fontaine du Roy. Vieux de plus de 3 siècles, l'Étang neuf a une superficie de 3 hectares et une profondeur de 5 mètres.

Ce site privilégié a été longtemps fréquenté par Corot qui avait sa maison de campagne à proximité et en a laissé de nombreux tableaux, visibles dans les musées du monde entier.

C'est pourquoi on parle souvent des « étangs de Corot ». Le site est classé depuis le 21 septembre 1936 à la suite du projet de déviation de la route Nationale 185 le long des étangs vers 1935.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Pour acheminer l'eau jusqu'au domaine de Saint-Cloud, les étangs de Corot sont alimentés par les rigoles recueillant les eaux pluviales de la forêt voisine de Fausses Reposes et par un aqueduc drainant les eaux souterraines. Cet aqueduc se prolonge par la « grande rigole de Ville-d'Avray » qui serpente à l'air libre à travers les propriétés, en amont du Vieil étang.

Pour des raisons de sécurité publique, des travaux de consolidation des digues des deux étangs et la construction d'un déversoir pour évacuer le trop plein ont débuté en 2019 pour s'achever en 2023. La suppression subséquente de certains arbres emblématiques du site classé ajoutée à la disparition de ceux de la tempête de 1999 a soulevé de vives polémiques. La valeur patrimoniale et la préservation du cadre de vie des habitants guide les opérations de replantation des berges de ces deux étangs.



# Vigne communale à Suresnes



**SITE CLASSÉ** par arrêté du 10 mai 1976 modifié par arrêté du 30 juillet 1976  
**Superficie : 0,87 ha**

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** PITTORESQUE

**NOM OFFICIEL :** Vigne communale au 24 rue du Pas-Saint-Maurice

**COMMUNE(S) :** Suresnes

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** JARDIN

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH, SPR

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 7497

92

n° 6806



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le lieu dit le Pas-Saint-Maurice à Suresnes, terrain viticole calcaire orienté au sud-est sur les pentes du Mont-Valérien, est mentionné par les plans terriers et les cadastres les plus anciens.

Durant la période d'urbanisation de la région ouest parisienne (fin XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup>), l'emplacement de la vigne est occupé par une carrière de plâtre. Puis, lors de la construction des HLM dans les années 50, le terrain est libéré et remis en culture.

L'idée d'une reconstitution d'une vigne municipale remonte à 1928 souhaitée par Henri Sellier, maire de Suresnes (1919-1942) à l'instar de la vigne de l'École de Plein Air située à proximité. Aujourd'hui, la vigne municipale du Clos Saint-Maurice reconstitue les cépages nobles du Pas Saint Maurice. Elle couvre maintenant pas moins d'un hectare et ces cépages produisent un vin analogue au vin d'Argenteuil. En outre, la ville a fait réaliser une cave tout à fait conforme à une vinification normale.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection a été décidée par arrêté du 30 juillet 1976 en application de la loi du 2 mai 1930 pour sauvegarder le caractère champêtre de cette vigne, assez exceptionnel pour la région parisienne et l'une des rares dans le département.

Depuis plus de quinze siècles, du milieu du IV<sup>ème</sup> au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, les coteaux de la couronne parisienne furent en effet couverts de vignes dont les mieux situées (celles de Suresnes, Bagneux, Argenteuil entre autres) produisirent des vins dont la réputation n'a pas entièrement disparu.

Vigne urbaine, la vigne communale reste cependant par son orientation, ouverte sur le ciel du Val de Seine, en balcon du bois de Boulogne et de la tour Eiffel. Vigne patrimoine sans trop d'équivalent dans cette proximité de Paris, chaque année, les vendanges sont l'occasion d'une grande parade à travers la ville mais l'alchimie des 3 500 bouteilles de vin blanc récoltées donne une cuvée très réservée.



# Vallée-aux-Loups (extension)



**SITE CLASSÉ par décret du 2 septembre 1982**

**Superficie : 29,86 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL : Vallée-aux-Loups (extension)**

**COMMUNE(S) : Chatenay-Malabry**

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 6055, 6056, SI 6116**

n° 7029



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce site en extension des terrains déjà classés (cf. site n°6056) au cadre paysager exceptionnel est constitué par une suite de pentes boisées, parfois dégagé en pelouses et par de petits "thalwegs" qui peuvent, grâce à ce relief accidenté, préserver certains beaux points de vue. Les constructions sont le plus souvent enfouies sous la végétation et ne présentent en fait que la silhouette agréable de murs recouverts de feuillages ou de haies. L'occupation végétale des anciennes pépinières Croux ajoute un charme supplémentaire.

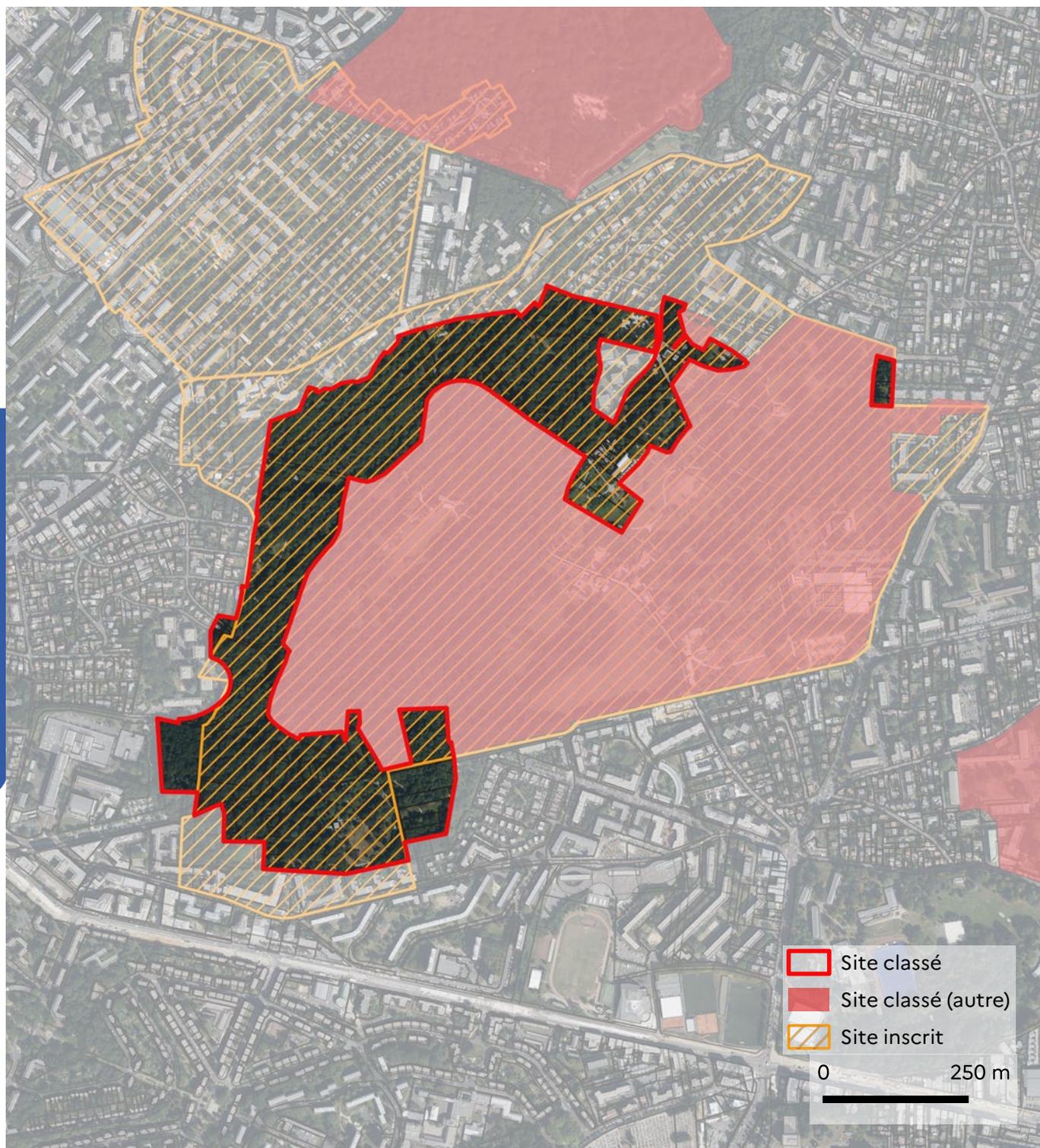
Sous le nom de parc Départemental de la Vallée aux Loups, le département des Hauts-de-Seine gère l'ensemble des 80 hectares qui remplit les fonctions suivantes :

- Parc écologique et détenteur de collections végétales
- Parc aux fonctions récréatives (pistes cyclables, aires de jeux et pique nique, circuits de promenade)
- Centre culturel de la maison de Chateaubriand
- Maintien d'équipements divers pour faire vivre le parc : aire de service, stationnement...

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On peut lire dans le rapport de classement : "Le souvenir de Chateaubriand se perpétue en Île-de-France sur les communes de Châtenay-Malabry et Plessis-Robinson, grâce à l'existence miraculeusement préservée de la Vallée-aux-Loups, où le grand écrivain vécut quelques années.

Ce cadre exceptionnel a jusque là, été peu altéré par l'urbanisation, grâce à un ensemble de mesures dont il a fait l'objet. Le noyau central du site bénéficie déjà du classement au titre des sites (cf. site n°6056), néanmoins, l'ensemble des terrains et propriétés encore boisées encerclant le site même de la Vallée aux Loups ne se trouvaient qu'inscrits à l'inventaire supplémentaire des sites. Il s'agit de terrains situés au Nord, Nord-Ouest et Sud de la Vallée aux Loups et dont l'urbanisation était encore inexistante. Leur classement a été décidé le 2 septembre 1982 pour leur caractère pittoresque. Un site inscrit s'étend encore vers le nord, au delà de ces territoires et sur les franges partiellement urbanisées.



# Propriété Corot



**SITE CLASSÉ** par décret du 27 août 1986

**Superficie : 0,94 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE ET HISTORIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Propriété Corot

**COMMUNE(S) :** Ville d'Avray

**TYPE(S) D'ESPACE(S) : PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 5611, 7438**

n° 7137



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La propriété Corot jouxte l'étang Neuf de Ville-d'Avray et en constitue le prolongement naturel. L'histoire de la propriété remonte en fait à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle. Elle faisait alors partie du domaine de la Ronce, terre couverte de bois, de jardins et de potagers. En 1737, une parcelle est détachée et devient une propriété close de murs dans laquelle un grand jardin potager régulier est en place jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, puis entre 1799 et 1808 un jardin anglais est créé devant la maison bourgeoise.

Elle est encore composée aujourd'hui de trois styles de jardins existants au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Au style régulier, classique, peuvent être rattachés les anciens jardins potagers. Au style dit « anglo-chinois », datant de la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle peuvent être rattachées les formes ondulantes des petites îles. Enfin, au style paysager annonçant le XIX<sup>ème</sup> siècle, peuvent être rattachés la vaste pelouse, les allées aux larges courbes, la petite chaumière, la glacière et un pont.

Depuis l'achat par la famille Corot en 1817, la propriété évoluera peu mais parviendra au XX<sup>ème</sup> siècle dans un état d'abandon. Elle fut pour Jean-Baptiste Corot un lieu d'inspiration. C'est là qu'il apprit à aimer l'ombre des bois,

les étangs et la lumière du ciel. Il y reçut des peintres, des écrivains, des poètes célèbres, des hommes politiques dont Léon Gambetta, ainsi que son ami intime Daumier.

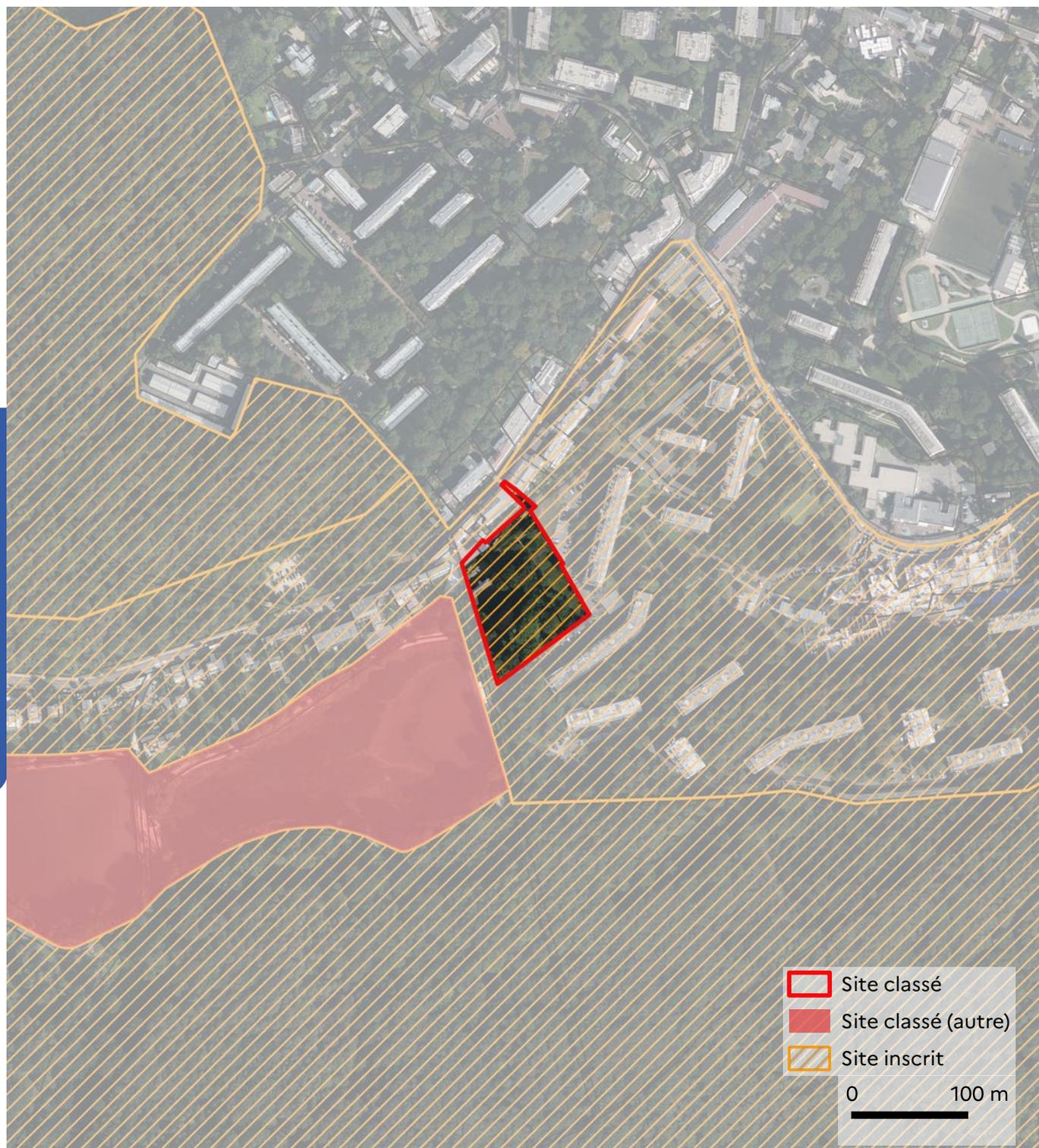
En 1984, alors que la composition interne du jardin a été bien maintenue, les abords ont subi d'importantes modifications avec notamment la construction de très longs immeubles de cinq étages au sud et à l'est, ainsi que la création d'un passage public empiétant sur la limite nord. Seul le côté ouest en limite de l'étang neuf et de la forêt de Fausses Reposes est préservé dans son intégralité. Dans ce contexte, la propriété de Ville-d'Avray a bénéficié d'une protection en 1986.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Pour redonner une ambiance romantique au jardin, un projet de conservation et d'embellissement est engagé en 2020 par les nouveaux propriétaires.

La composition paysagère actuelle proche du dessin d'origine et son bon niveau d'entretien permettent d'envisager un projet d'évocation de son état initial. Il s'agit de renforcer les éléments existants et identitaires des différents styles artistiques des jardins entre le XVII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, le projet conserve le formalisme du jardin potager,

le pittoresque intimiste de la rivière d'eau et la grande pelouse. La tortuosité des allées situées dans les espaces de transition est rétablie et la végétation des bosquets est reprise et diversifiée pour répondre aux contraintes urbaines et économiques actuelles. Un bilan phytosanitaire des arbres est réalisé. Sur 104 arbres répertoriés, 63 % était dans un état sanitaire réputé très bon.



	Site classé
	Site classé (autre)
	Site inscrit

0 100 m

92

n° 7137



Création www.toucantoucan.com

Sources : DRIEAT, Céoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT

# Carrières de craie Arnaudet



**SITE CLASSÉ** par décret du 7 mars 1986

**Superficie : 3,36 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE**

**NOM OFFICIEL :** Carrières de craie souterraines

**COMMUNE(S) :** Meudon

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** CARRIÈRES SOUTERRAINES

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** APPB

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SC 1101

n° 7149



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Il s'agit d'un ensemble, proche de Paris, dont la richesse scientifique et pédagogique est unique. Il est constitué de nombreuses carrières de craie, dont celle de la rue du docteur Arnaudet, exploitée pour la première fois en 1872.

Mélangée à de l'argile, la craie est employée dans la fabrication de chaux et de ciment. Broyée, purifiée et montée en pains, elle fournit le Blanc de Meudon.

L'exploitation de la craie céda sa place à celle des champignons de Paris jusqu'en 1973.

Pendant la guerre, les carrières furent réquisitionnées afin de servir d'abri de défense passive.

Outre l'extraction de la craie, les galeries témoignent :

- d'une prouesse architecturale dont on ne parvient pas encore aujourd'hui à justifier la rigueur et la perfection. Près de huit kilomètres de galeries aux ciels voûtés en berceaux de plein cintre, le plus souvent d'un fini extraordinaire, mesurant 3 à 15 mètres de haut et 3 à 4 mètres de large, reliées entre elles par d'imposants piliers sur 4 à 5 niveaux, ont été ainsi creusées dans la colline.

- d'une curiosité géologique. Pendant une dizaine de millions

d'années, la craie s'est formée vers la fin du Crétacé dans la mer de l'étage campanien, datant de 75 à 70 millions d'années. Elle est recouverte par le calcaire de Meudon d'âge danien (65 millions d'années) marquant la base des terrains tertiaires. Il manque le dernier étage du Crétacé qui a été érodé.

- de l'activité tectonique se manifestant par la présence d'une bande faillée, prolongement de la faille de la Seine qui a guidé le cours du fleuve.

- de phénomènes karstiques développés le long du tracé de la faille en façonnant une galerie pénétrable.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La conservation du site des carrières de craie souterraines de Meudon présente en raison de son caractère scientifique et artistique un intérêt général. Elles sont classées depuis le 7 mars 1986.

Un projet de comblement partiel demandé par la ville de Meudon a défrayé la chronique pendant plusieurs années.

En effet, dans le cadre d'un projet d'aménagement de la colline Rodin située au-dessus des carrières, une étude géotechnique

a été réalisée à la demande de la ville pour combler ces carrières. Cette étude réalisée en 2017 a montré que l'état de stabilité global de la colline est précaire. Après recours devant les tribunaux par les associations de la ville de Meudon qui souhaitent les préserver, les autorités publiques ont finalement accepté que 45 % de la surface de la carrière, classée « site scientifique et artistique » soit comblée et demandé que la carrière soit potentiellement accessible au public à la fin du comblement en 2023.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT



# Parc du Château de Suresnes



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **27 mai 1987**

**Superficie : 4,67 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc du Château de Suresnes

**COMMUNE(S) :** Suresnes

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** **PARC**

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **SPR**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SC 6128**

n° 7192



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

"Le parc de Bel Air" d'une superficie de 5 hectares, situé au pied du coteau et en bord de Seine, est issu de l'une des dernières propriétés paysagées qui existaient autrefois sur la commune. Des personnages célèbres ont été propriétaires de ce château. Au XVI<sup>ème</sup> siècle elle appartenait à la famille Gondj, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Paul Barras, membre du directoire, y reçut Bonaparte et Joséphine. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la princesse de Vaudémont fit agrandir la propriété et créa un parc à l'anglaise, puis à la fin de ce siècle Adèle Hugo séjourna dans cette propriété transformée en 1875 en maison de santé. C'est à cette époque que le parc connaît alors son plus grand développement.

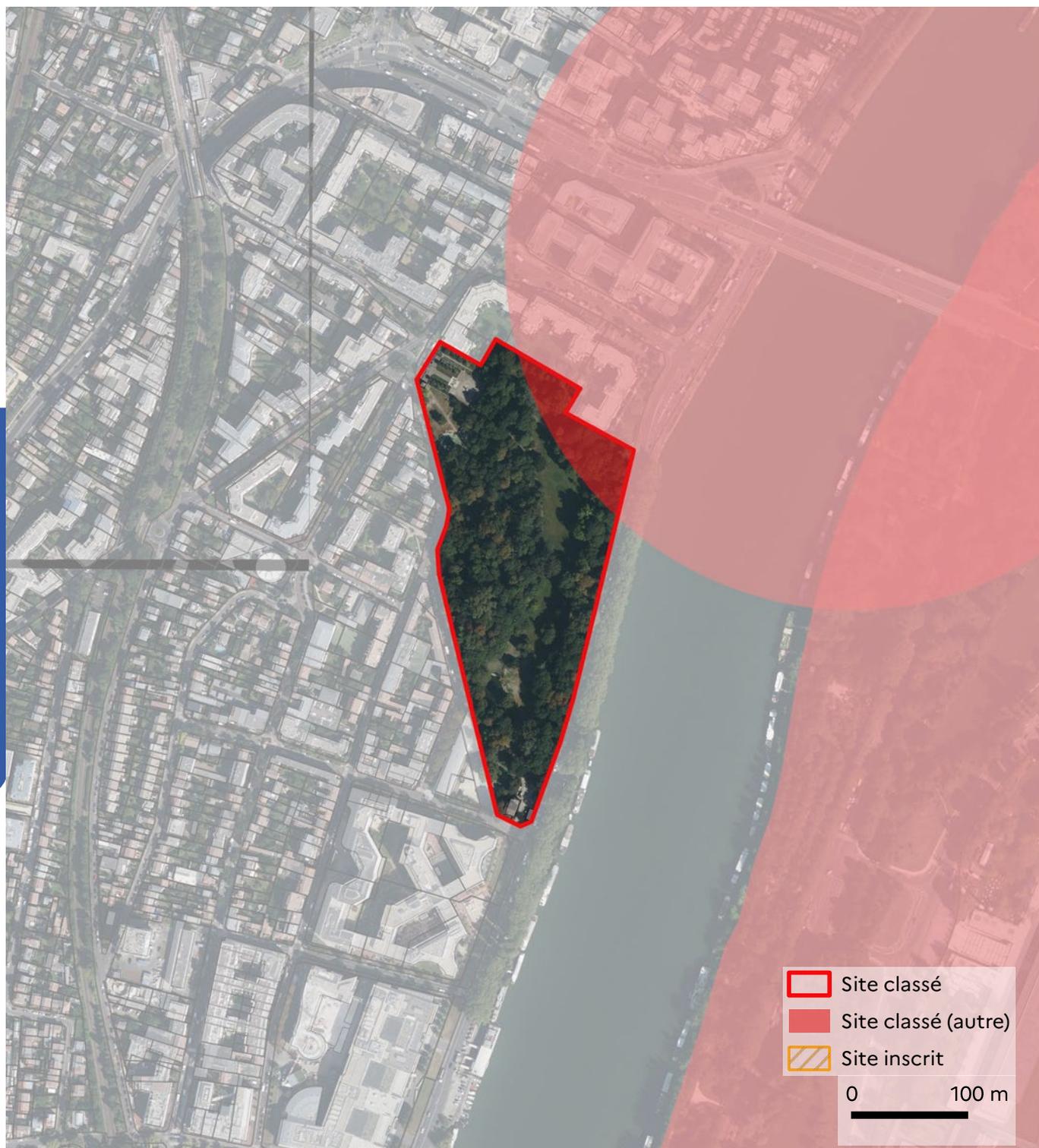
Au XX<sup>ème</sup> siècle, le château disparaît (1975) et une partie de la propriété (26% de la surface d'origine) est vendue en terrain à construire. La commune achètera le reste du parc pour en faire un lien boisé et paysager entre le bois de Boulogne, la Seine et la butte du Mont-Valérien et il sera classé en 1987.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site classé du Parc du Château de Suresnes fait l'objet d'un classement "parmi les sites pittoresques du département des Hauts-de-Seine" par arrêté ministériel du 27 mai 1987 pour son caractère pittoresque

Aujourd'hui, ultime témoignage des propriétés qui bordaient la Seine au XIX<sup>ème</sup> siècle, le parc du Château répond au chemin de ronde verdoyant du Mont-Valérien pour l'agrément des habitants de Suresnes et des visiteurs.

Transition ponctuelle du bois de Boulogne par delà le fleuve, il apparaît en outre, comme l'un des rares espaces arborés lorsque l'on suit la rive gauche urbanisée entre le parc de Saint-Cloud et Asnières. Il a été valorisé mais assez peu remanié après son acquisition par la ville en 1986. Il conserve sensiblement son caractère antérieur de jardin anglais, bénéficiant ainsi de la pleine maturité des différentes essences d'arbres qui le composent.



# Parc de Sceaux



**SITE CLASSÉ** par arrêté du 24 janvier 1958

**Superficie : 172,3 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parc de Sceaux

**COMMUNE(S) :** Sceaux

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** PARC

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** ZNIEFF

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —**

n° 7436



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc de Sceaux, situé à la périphérie de l'agglomération parisienne, naît vers 1670, grâce à la volonté et aux richesses de Colbert qui, auprès de Louis XIV, jouera aussi le rôle de ministre des Beaux-Arts. Si Colbert convoque pour la réalisation de son château l'architecte Perrault, il choisit pour la création de son parc celui qui avait bouleversé l'art des jardins en France : André Le Nôtre. Quelques années auparavant, ce jardinier a transformé le jardin clos de Vaux-le-Vicomte en une grande composition unitaire où des effets de perspective s'enchaînent selon un usage subtil d'éléments minéraux et végétaux : bassin, canaux, bois, plans inclinés, massifs, sculptures. Ces effets ont été appliqués au parc de Sceaux.

Plusieurs fois abandonné puis replanté, le parc connaît différents remaniements jusqu'à son abandon total après la Première Guerre mondiale.

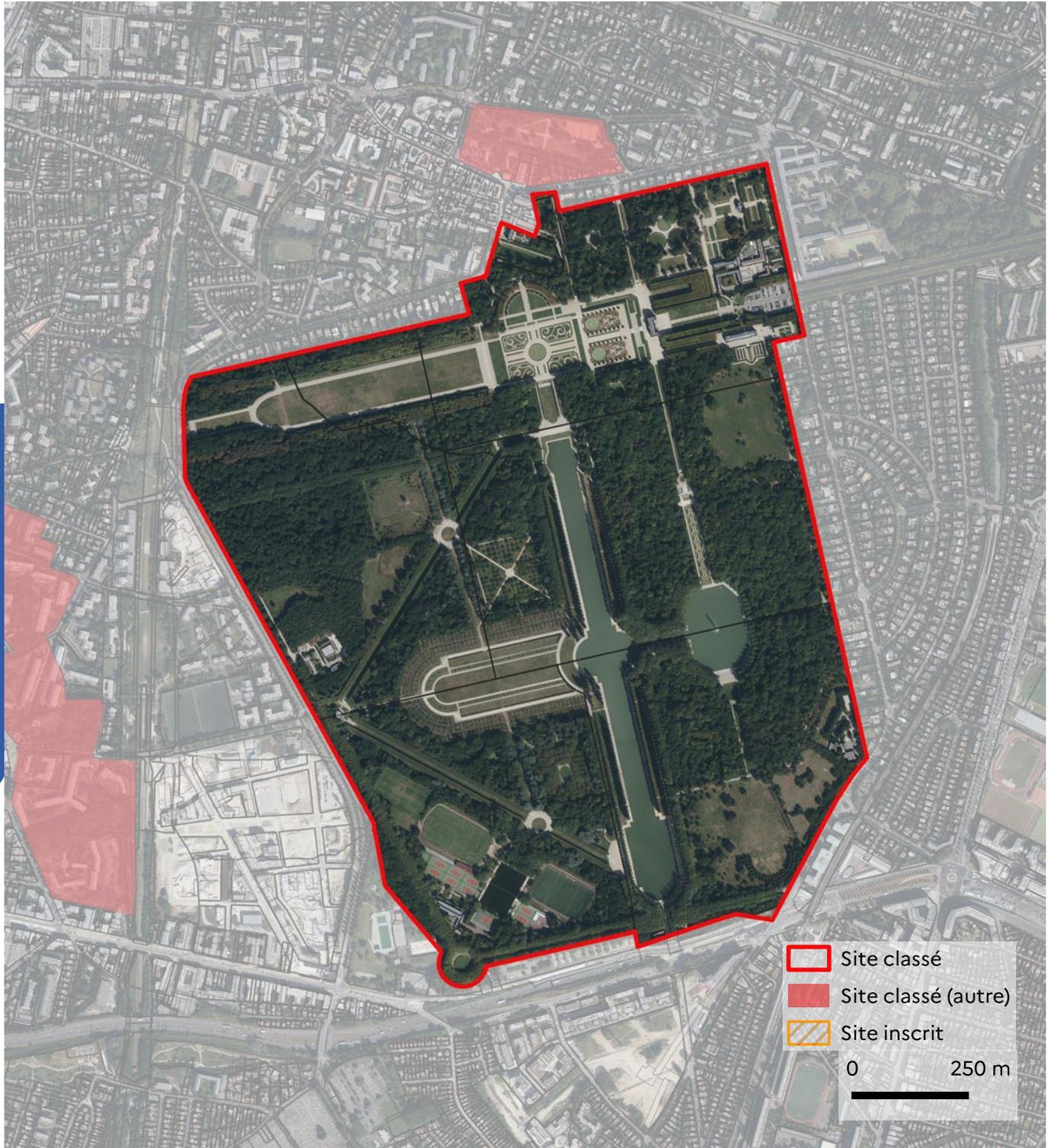
En 1924, le conseil général de la Seine acquiert le domaine et la restauration est entreprise à partir de 1935. À cette date, des efforts importants ont été accomplis pour rendre sa beauté au parc, alors très dégradé et le restituer aux habitants de Sceaux et de la région parisienne.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection du parc a été décidée le 24 janvier 1958 en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque.

Le domaine, qui fut dessiné par Le Nôtre, comporte de très nombreuses perspectives, qui devaient, ainsi qu'à Versailles, se terminer dans un cadre boisé très lointain, voire jusqu' à l'horizon. Aujourd'hui, cette protection doit également permettre la sauvegarde des différents tracés historiques des jardins, depuis Le Nôtre jusqu'à Azéma.

Une mesure de sauvegarde supplémentaire a été prise (cf. site classé n°7437 ) autour de ce parc pour le préserver des nuisances de son environnement urbain de plus en plus dense.



# Perspectives du parc de Sceaux



**SITE CLASSÉ** par arrêté du **25 février 1959**

**Superficie : 23,82 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE**

**NOM OFFICIEL :** Parcelles (perspectives du parc de Sceaux)

**COMMUNE(S) :** Chatenay-Malabry

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** COTEAU URBANISÉ

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** MH

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** —

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** SI 6057

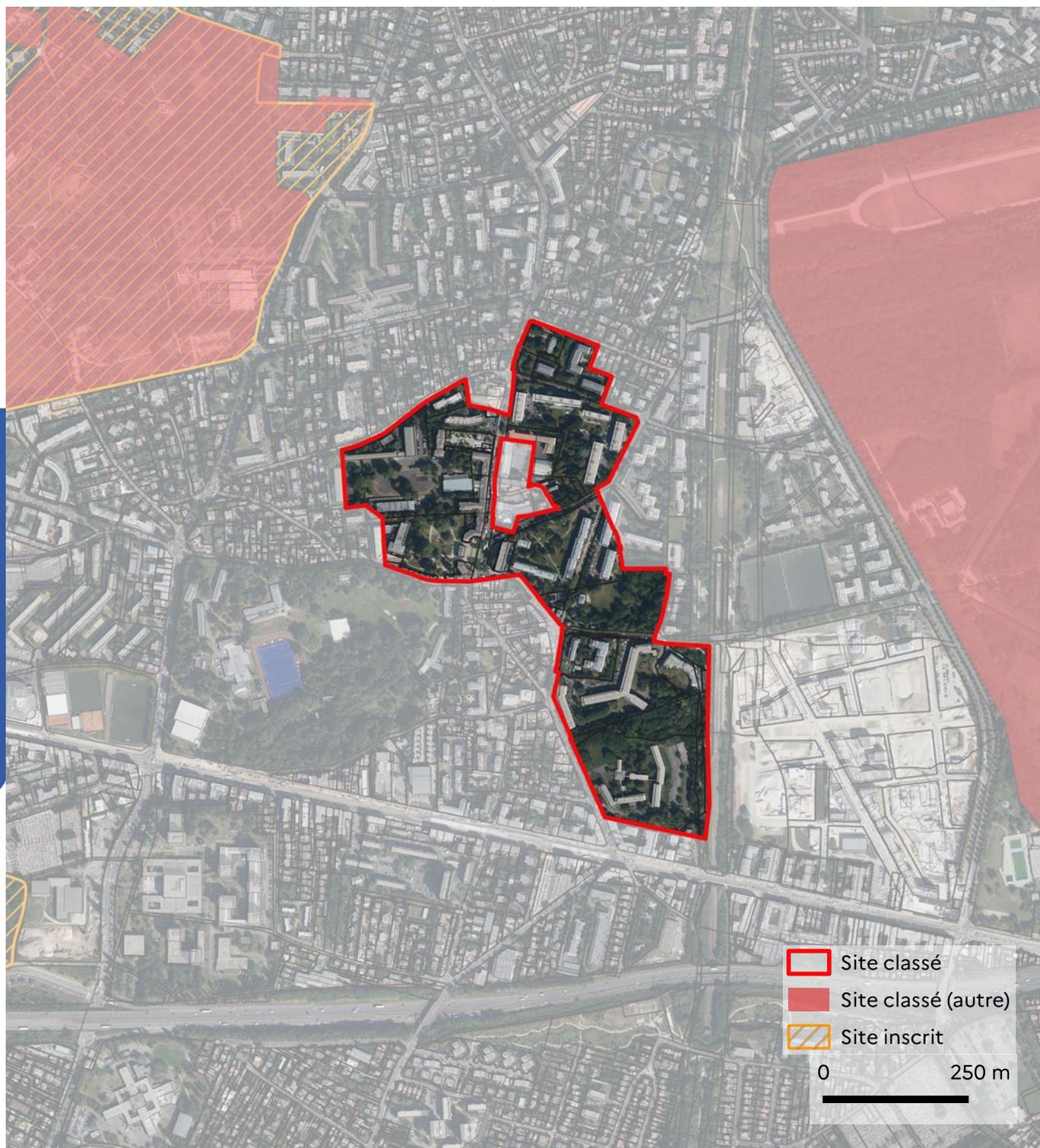
n° 7437



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Lorsque le Département a acquis le domaine de Sceaux, vers 1923, l'aménagement des alentours pouvait encore donner l'impression de la forêt. Mais à l'heure actuelle cette région sud de Paris, assez bien desservie par les transports et agréable à habiter est en voie de densification. Les constructions s'y multiplient au détriment de la végétation et certains bâtiments sont plus ou moins visibles dans les perspectives du parc de Sceaux.

Ainsi, en 1959, quelques mois après le classement du parc de Sceaux, les sites potentiellement constructibles et les plus visibles depuis le parc sont devenus protégés par l'arrêté d'inscription de "la perspective du parc de Sceaux".



-  Site classé
-  Site classé (autre)
-  Site inscrit

0 250 m

# Hippodrome de Saint-Cloud



**SITE CLASSÉ** par décret du **8 juillet 1998**

**Superficie : 70,93 ha**

92

**MOTIF(S) DE CLASSEMENT :** **PITTORESQUE**

**NOM OFFICIEL :** Hippodrome de Saint-Cloud

**COMMUNE(S) :** Rueil-Malmaison

**TYPE(S) D'ESPACE(S) :** —

**PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) :** **MH**

**PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX :** **HIPPODROME**

**SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) :** **SI 6074, 7101**

n° 9802



## IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

C'est en 1901 qu'Edmond Blanc, avec l'immense fortune réalisée par l'exploitation du casino de Monte-Carlo, décide de s'installer dans la région parisienne pour y faire courir ses chevaux. Il oriente son choix sur Saint-Cloud, ville résidentielle qui se situe sur le versant d'un coteau dominant la Seine, et y installe son hippodrome avec sa célèbre piste de 2 600 mètres de circonférence.

Aujourd'hui, ce site d'une surface de 75 hectares et composé de quelques 3 000 arbres en font un véritable parc urbain à fonctions multiples. À part la destination première du champ de courses, l'hippodrome de Saint-Cloud est un lieu de flânerie sous les grands arbres qui offre aux riverains ses voûtes ombragées le long des allées en bordure du site. La pratique du golf est possible sur la pelouse enclose par la piste. Le domaine de Fouilleuse, voisin de l'hippodrome, constitue un cadre végétal prestigieux organisé avec soin tout autour d'un manoir anglo-normand. L'ensemble des façades et toitures des bâtiments du domaine de la Poterne, du XVII<sup>ème</sup> siècle, ainsi que les 7 bâtiments, situés dans l'hippodrome, figurent

à l'Inventaire des monuments historiques. Ainsi, en raison du caractère pittoresque des espaces définis dans le dossier, il est légitime d'en proposer le classement. À plus grande échelle, l'hippodrome de Saint-Cloud peut être considéré comme un trait d'union intercommunal à caractère naturel pour relier des espaces comme la cité-jardin de Suresnes au nord et les espaces verts du réservoir des eaux de l'Avre à l'est.

## INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce site est aujourd'hui un véritable parc urbain à fonctions multiples: golf au centre, promenade arborée en périphérie, flânerie à la brasserie de la Plage, courses hippiques, parkings récemment créés, nouveaux boxes pour chevaux, nouvelle fonction au Manège... Cette évolution des usages sur des temporalités différentes a progressivement induit un morcellement de l'espace de la plaine centrale et un grignotage progressif de ses limites arborées, malgré les aménagements de voiries réalisés sur sa périphérie. Ainsi, cette architecture de villégiature, cette idée de vaste campagne à l'anglaise sont remises en question à chaque projet. C'est pourquoi, il serait profitable d'établir un plan

guide de gestion en impulsant une dimension à la fois architecturale, environnementale et paysagère. Trois grands axes pourraient s'ébaucher: la requalification des franges urbaines, l'arrêt du comblement végétal de la prairie occupée par le golf qui fait perdre toute visibilité au vide de la prairie, enfin la réhabilitation et / ou le remplacement des différents équipements patrimoniaux et utilitaires.



Comité de rédaction  
du Département Sites et paysage du Service  
Nature et paysage de la DRIEAT  
Pour les Hauts-de-Seine : Laurence VIDAL

---

Dépôt légal : Novembre 2023

---

N°ISBN : 978-2-11-172417-4



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports  
d'Île-de-France

27-29, rue Leblanc - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80

[www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)